

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

INDEX

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT3

1 AKIEM

2 CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE : LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AKIEM

2.1 TRACER LA VOIE : GOUVERNANCE ET STRATÉGIE.....13
2.2 NAVIGUER ENTRE RISQUES ET PRIORITÉS.....16
2.3 DIALOGUE OUVERT : INTERACTION AVEC LES PARTIES PRENANTES.....24

3 DES OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

3.1 CHANGEMENT CLIMATIQUE.....27
3.2 POLLUTION LOCALE DU SOL ET DE L'EAU.....34
3.3 ÉCONOMIE CIRCULAIRE.....37

4 INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

4.1 SANTÉ ET SÉCURITÉ.....41
4.2 DÉVELOPPEMENT DURABLE DU PERSONNEL.....47

5 CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE

5.1 PRINCIPES DIRECTEURS: CONDUITE ÉTHIQUE DES AFFAIRES.....55
5.2 PROMOUVOIR UNE CULTURE DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ.....58
5.3 ENGAGEMENT POLITIQUE.....61

6 DIVERS

6.1 MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS.....65
6.2 RAPPORT D'ASSURANCE.....68
6.3 INDICE ESRS & RÉFÉRENCE TCFD.....72
6.4 CHIFFRES & INFORMATIONS ADDITIONNELS.....79

AVANT-PROPOS DU PRÉSIDENT

**Chers lecteurs,
Ce rapport ESG 2024 reflète notre engagement permanent en matière de sécurité, de durabilité et d'éthique. Il décrit nos efforts pour intégrer les critères ESG dans notre gestion des risques et dans l'engagement des parties prenantes.**

Nous y détaillons également nos initiatives en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de gestion des risques de pollution et de promotion de l'économie circulaire. Sur le plan social, nous soulignons notre attachement à des conditions de travail sûres, à l'égalité des sexes et à la diversité au sein de notre personnel. Enfin, nous soulignons notre engagement en faveur d'une conduite éthique des affaires, d'une culture de la qualité et de la sécurité, ainsi que notre engagement politique en faveur d'un transport ferroviaire durable.

Ce rapport est le reflet de convictions fortes partagées par les collaborateurs d'Akiem et n'a rien de théorique. J'aimerais l'illustrer par trois exemples :
Les récents événements climatiques sans précédent en Europe sont un signal d'alarme pour accélérer nos stratégies de décarbonisation. Chez Akiem, nous sommes plus que jamais motivés pour promouvoir le transport ferroviaire, levier extraordinaire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et contenir le réchauffement climatique.

Chez Akiem, nous pensons que l'inclusion et l'égalité des sexes sont de puissants moteurs d'innovation et de performance. C'est dans la diversité des perspectives et des compétences que notre entreprise stimule la créativité et l'engagement pour mieux relever les défis actuels et futurs.

Enfin, même si le CSRD n'est plus légalement imposé, nous considérons que l'exercice d'analyse et de remise en question de nos pratiques ESG est essentiel à notre croissance. Nous avons décidé de ne pas abandonner les principes de cette norme et de les utiliser comme boussole en 2025.

Chez Akiem, nous voulons rester transparents, responsables et engagés envers nos parties prenantes tout en contribuant à un avenir plus durable. Je vous invite à découvrir ce rapport et à faire part de vos réflexions. Ensemble, nous pouvons construire un avenir plus durable et plus équitable.

FABIEN ROCHEFORT, PRÉSIDENT AKIEM



BASE DE PRÉPARATION

Depuis la publication de la Directive sur les Rapports de Durabilité des Entreprises (CSRD) et des Normes Européennes sur les Rapports de Durabilité (ESRS), nous avons travaillé à l'alignement de notre déclaration de durabilité sur les nouvelles exigences.

Bien que nous ne relevions pas de la directive en 2025, nous avons eu pour ambition de déjà mettre en œuvre ces normes dans le présent rapport. Nous y incluons également des informations conformément aux recommandations de la Taskforce sur les informations financières liées au climat (TCFD).

Cette déclaration de durabilité a été préparée sur une base consolidée selon les mêmes principes que les états financiers, comprenant la société mère Rail Capital Europe Holding (RCEH) SAS et les filiales contrôlées par RCEH. Les données pour lesquelles la base de consolidation diffère ont été indiquées.

La déclaration couvre notre chaîne de valeur en amont et en aval. Pour certaines mesures qui incluent les activités de la chaîne de valeur, notamment nos émissions de GES du champ d'application 3, nous appliquons des estimations. Pour plus de détails, voir le chapitre 6.1.

La définition des horizons temporels est généralement alignée sur les définitions de l'ESRS, mais elle est également détaillée dans les chapitres pertinents (Analyse de double matérialité, Risques liés au climat).

Plusieurs parties du présent rapport ont fait l'objet d'un examen externe (assurance modérée) par EY. Voir le chapitre 6.2 pour plus de détails dans le rapport d'assurance.

1. AKIEM

AKIEM EN BREF

Akiem est l'un des principaux fournisseurs européens de solutions clés en main pour la mise à disposition de locomotives et de véhicules de passagers aux opérateurs ferroviaires, aux fabricants et aux autorités locales. Depuis décembre 2022, Akiem est détenue majoritairement par la CGPD (Caisse de dépôt et placement du Québec).

Partout en Europe, Akiem travaille aux côtés des opérateurs de l'industrie ferroviaire et des transporteurs de fret et de passagers pour :



Offrir une large gamme de matériel roulant, des solutions de location à valeur ajoutée et des solutions industrielles et de maintenance.



Garantir les plus hauts niveaux de sécurité, de disponibilité et de fiabilité à des coûts maîtrisés.



Soutenir ses clients afin qu'ils puissent se concentrer sur leur cœur de métier en toute confiance.

238.5 M€

de chiffre d'affaire

451

collaborateurs

84%

des émissions de GES provenant de l'utilisation de l'énergie dans le matériel roulant

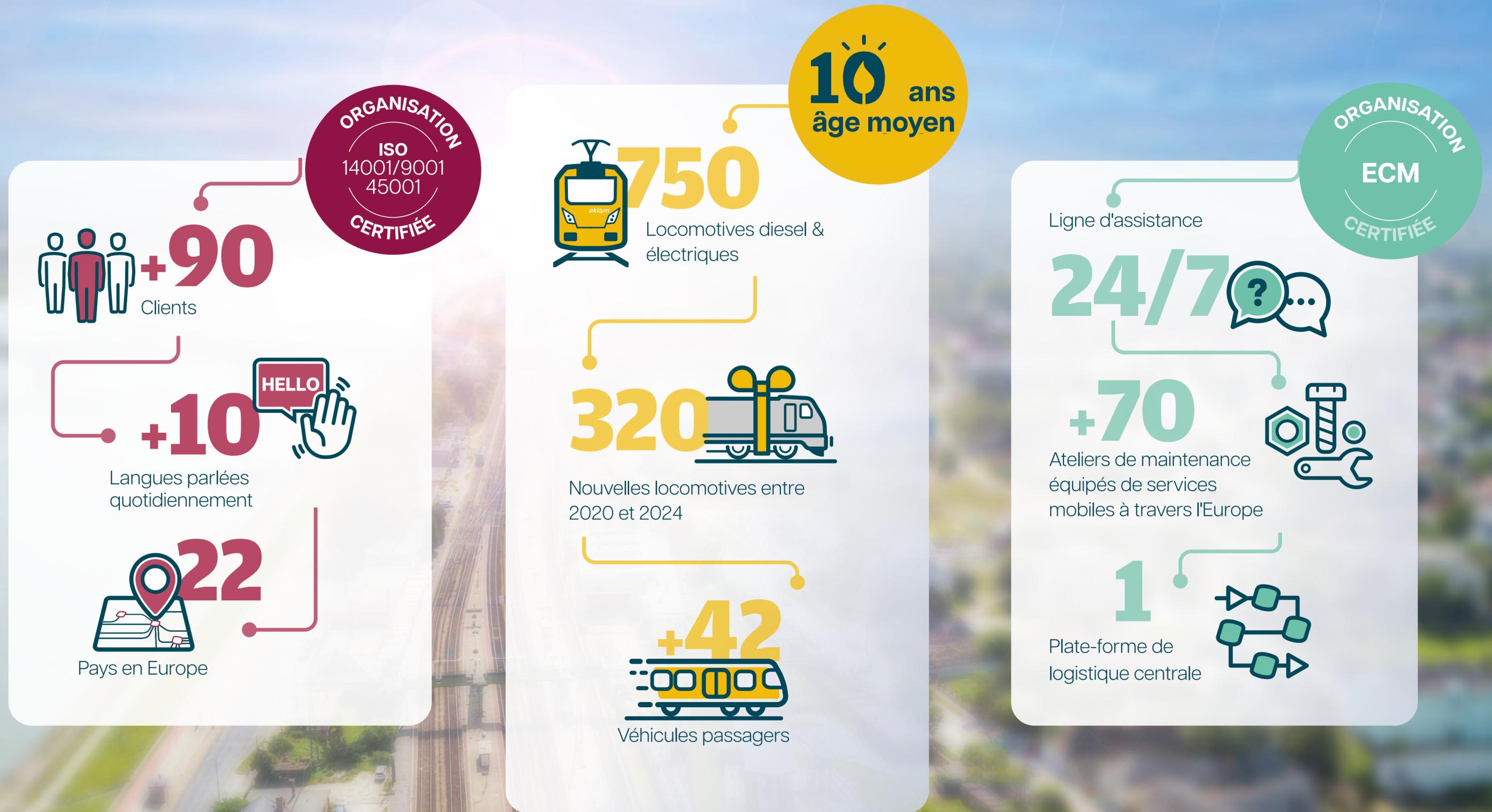


Fig. 1: Akiem en bref

RÉPONDRE À TOUS LES BESOINS DES ACTEURS DE L'INDUSTRIE FERROVIAIRE

La société est divisée en trois activités principales offrant des solutions sur mesure qui couvrent l'ensemble de la chaîne de valeur du matériel roulant :

Location de locomotive

Dry lease ou Full-Service, unité unique ou flotte entière, Akiem donne **accès à un parc de matériel roulant moderne et varié** avec un service sur mesure et une modularité maximale.

Maintenance & Services

Les équipes d'Akiem sont présentes **dans toute l'Europe, apportant l'expertise, les capacités industrielles et logistiques** qui sous-tendent l'écosystème de maintenance certifié ECM d'Akiem. Elles sont le garant de l'excellence et de la qualité du service Akiem. La mission d'Akiem est d'assurer le plus haut niveau de qualité.

Les clients peuvent ainsi continuer à fonctionner, partout, tout le temps, à 100% de leurs capacités, en toute sécurité.

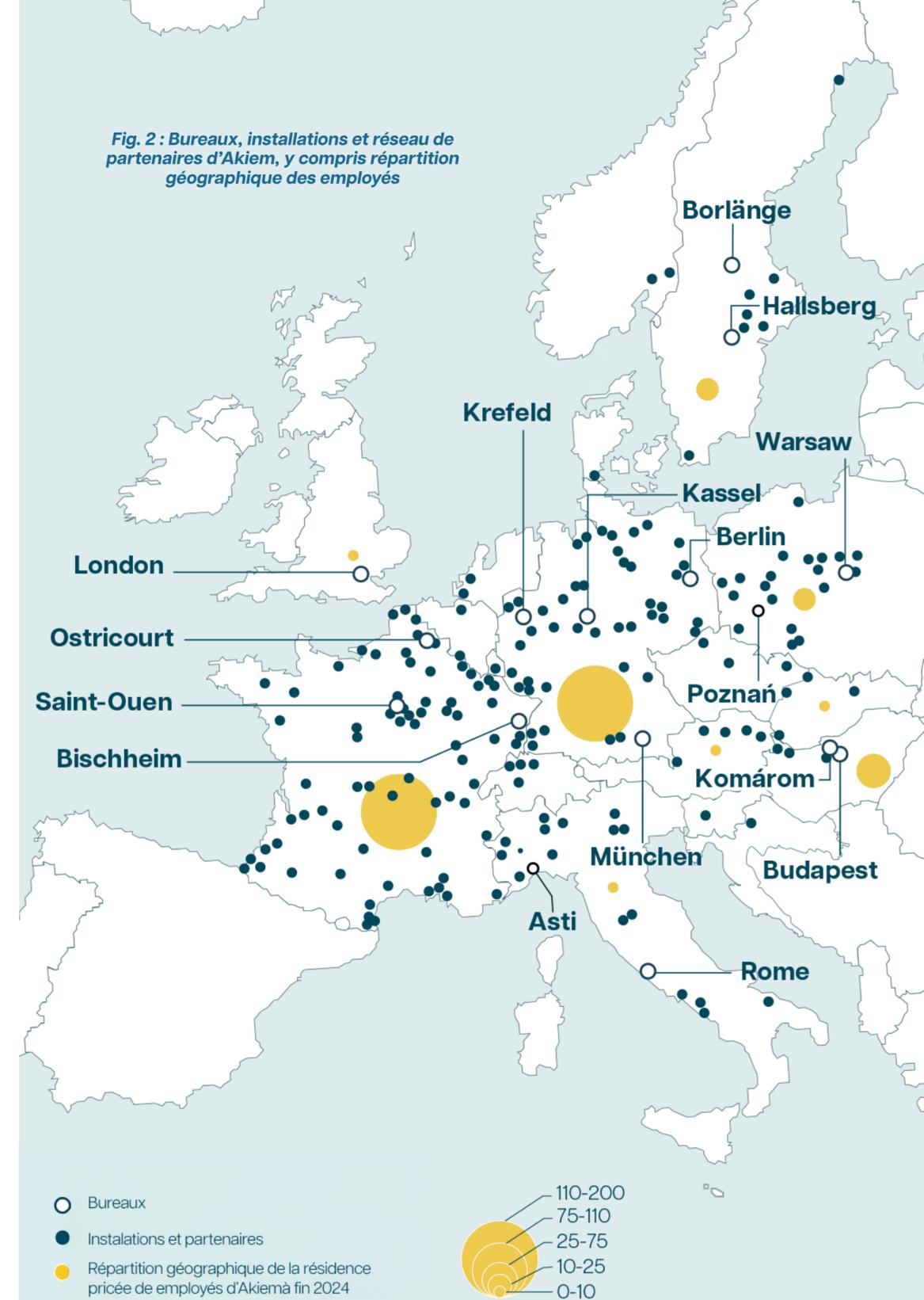
Location de véhicules passagers

Akiem fournit **des services de financement et de gestion de flotte pour les trains de passagers en Europe** pour les autorités de transport public et les sociétés d'exploitation de trains. Le groupe apporte des innovations techniques et contractuelles qui servent de catalyseur à la croissance du transport ferroviaire. Les activités d'Akiem garantissent que le matériel roulant est toujours disponible, sûr et fiable.

Bureaux, installations et partenaires dans toute l'Europe

Les 451 employés d'Akiem sont répartis dans toute l'Europe, ce qui garantit la proximité avec les clients du groupe. 143 de ces employés sont affectés aux unités Holding, Leasing et Passengers (2023 : 137), 308 à Akiem Maintenance & Services (2023 : 260). Akiem opère également à travers un large réseau de bureaux, d'installations et de partenaires.

Fig. 2 : Bureaux, installations et réseau de partenaires d'Akiem, y compris répartition géographique des employés



ENGAGEMENTS INDUSTRIELS

Afin de garantir la qualité, la sécurité et les normes environnementales les plus élevées dans ses activités, Akiem est certifiée selon les exigences du règlement UE/779/2019 sur le système de certification des Entités Chargées de la Maintenance (ECM), et conformément aux exigences de la norme de qualité ISO 9001:2015.

Les sites de Krefeld et de Kassel appartenant à Akiem sont certifiés ISO 14001:2015 (système de gestion de l'environnement) et ISO 45001:2018 (système de gestion de la santé et de la sécurité au travail).



VALEURS

Depuis sa création, Akiem est guidée par des valeurs et des principes éthiques qui servent de base à ses engagements et à ses actions.

Expertise & innovation

Notre expertise existe pour répondre à vos défis. Nous nous engageons à élargir constamment notre gamme de compétences pour répondre aux attentes de nos clients. C'est ce qui fait notre différence et l'un des principes-clés pour améliorer la performance. Nous encourageons constamment l'innovation dans les services que nous fournissons et dans la manière dont nous structurons nos investissements.

Respect

Akiem croit en ses valeurs et en ses normes éthiques rigoureuses, toutes conçues pour protéger l'égalité, les personnes et l'environnement.

Être proche de vous

L'étroitesse des relations entre nos collaborateurs et dans les relations quotidiennes avec les contractants et les clients est un puissant moteur d'efficacité et de réactivité.

Intégrité

Nous pensons que l'intégrité est fondamentale pour la prospérité durable de notre groupe. La réussite ne peut être le fruit de la corruption, de la fraude ou de la violation de toute réglementation ou législation applicable.

Engagement

Notre stratégie à long terme est source de performances pour tous, qu'il s'agisse des actionnaires, des clients, du personnel ou des partenaires.

Développement durable

Les personnes, leur parcours professionnel, la sécurité et la santé sont au cœur de tout ce que nous faisons. Les décisions que nous prenons sont éclairées par l'impact qu'elles auront sur l'environnement.

Ces valeurs constituent le fondement de la Charte éthique et du Code de conduite des affaires d'Akiem. Ces documents s'appliquent à tous les membres du groupe Akiem et fournissent une orientation et un cadre éthique pour les activités quotidiennes des employés. Elles soulignent en particulier l'engagement d'Akiem en matière de respect des droits de l'homme, de non-discrimination et de non-représailles. [\(voir le chapitre 5.1 pour plus d'informations\).](#)

CONTRIBUER AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES NATIONS UNIES

Akiem reconnaît son rôle et sa capacité à contribuer aux 17 Objectifs de développement durable (ODD). Ces objectifs ont été adoptés par tous les États membres des Nations Unies en 2015 en tant qu'appel universel à l'action pour mettre fin à la pauvreté, protéger la planète et faire en sorte que tous les peuples jouissent de la paix et de la prospérité d'ici à 2030. Ils font suite aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), qui ont été les premiers à fournir un langage commun pour parvenir à un accord mondial. Bien que les ODD soient intégrés et qu'une action puisse contribuer à plusieurs objectifs, le groupe Akiem a identifié sept ODD auxquels il peut contribuer le plus :

SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS

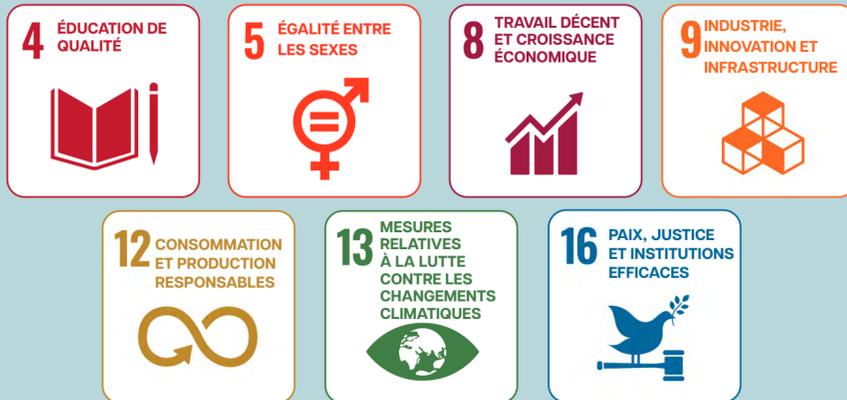


Fig. 3 : Principales contributions d'Akiem aux ODD

RECONNAISSANCE DES PERFORMANCES ESG DANS LES CLASSEMENTS ET LES NOTATIONS

Les performances environnementales, sociales et éthiques font partie intégrante de la stratégie et des activités quotidiennes d'Akiem. Ces performances ont été reconnues par deux systèmes d'évaluation extra-financière : GRESB (Global Real Estate Sustainability Benchmark, cadre anglo-saxon) et EcoVadis (cadre européen). Les efforts et l'engagement d'Akiem en faveur du développement durable ont été récompensés :



Par une médaille d'or renouvelée par EcoVadis qui place Akiem parmi les 5% des entreprises participantes les plus performantes en termes de RSE/ESG (2023 : médaille d'or),



Par un score de 97 points sur 100 dans l'évaluation du GRESB (2023 : 97 points),



Par la certification Great Place to Work (76% des personnes interrogées considèrent Akiem comme un endroit où il fait bon travailler).



2. CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE: LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AKIEM

2.1 TRACER LA VOIE : GOUVERNANCE ET STRATÉGIE

Durabilité intégrée dans la structure de gouvernance

Les activités de gouvernance et de gestion d'Akiem ont pour but de concevoir, d'exécuter et d'évaluer la stratégie ESG de l'entreprise.

Les activités de gouvernance ESG d'Akiem donnent la priorité à la sécurité, en garantissant des opérations ferroviaires sûres, ainsi qu'un environnement de travail sûr pour les employés, les fournisseurs et les clients. Cet engagement en faveur de la sécurité reflète une valeur fondamentale de la responsabilité sociale. En outre, Akiem se concentre sur la durabilité environnementale par le biais d'opérations propres et d'une croissance durable. Les principales priorités pour 2023 et 2024 sont la santé et la sécurité, l'égalité des sexes et l'inclusion, ainsi que la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette approche favorise un environnement de travail positif qui attire et retient les talents, tout en promouvant le développement des collaborateurs.



Les solides organes de gouvernance d'Akiem et l'intégration à 360° de la **DURABILITÉ** garantissent une approche d'amélioration continue pour une **ORIENTATION STRATÉGIQUE ESG** à long terme.



2. CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE : LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AKIEM

La direction générale et les organes de gouvernance traitent des questions ESG importantes :

◦ **Le Conseil de surveillance** (5 directeurs non exécutifs¹: 2 représentants de CDPQ et 3 directeurs indépendants dont le président) via :

→ **Rapport mensuel sur les indicateurs-clés de performance en matière d'ESG** de santé et de sécurité (y compris d'éventuelles divulgations additionnelles sur les alertes de signalement).

→ **Comité d'audit et de sécurité**: examine trimestriellement le programme ESG et évalue les principaux risques (cyber, santé et sécurité, plan d'action ESG).

→ **Comité des ressources humaines**: veille à la mise en place des thèmes ESG relatifs aux ressources humaines (par exemple, l'égalité entre les femmes et les hommes).

→ **Comité d'investissement** : évalue l'impact des projets dans le cadre de notre programme ESG.

→ **Surveillance continue**: cadres de communication interne sur les événements critiques (par exemple, santé et sécurité, conformité).

◦ **Le PDG et la direction générale**, dans le cadre du programme de leur comité de direction, traitent du programme ESG en évaluant les risques, les opportunités et le plan d'action. 10 % du bonus des membres de la direction générale est lié à trois indicateurs-clés de performance relatifs à la santé et à la sécurité, à l'égalité des sexes et l'inclusion, et aux émissions de gaz à effet de serre.

◦ **Managers-clés** : mise en place de l'ESG sur la base d'objectifs ESG assignés avec performances liées aux paiements des bonus.

¹40% femmes, 60% d'indépendants, pas de représentants des travailleurs ou d'autres employés.



2.2 NAVIGUER ENTRE LES RISQUES ET LES PRIORITÉS



Définir les thèmes matériels

En 2024, nous avons réalisé notre **première analyse de double matérialité conformément au cadre de la Directive Européenne sur les Rapports de Durabilité des Entreprises (CSRD) et aux Normes Européennes sur les Rapports de Durabilité (ESRS)**. L'évaluation est une condition préalable fondamentale à l'identification et à l'évaluation des questions de durabilité, qualifiées comme "impacts, risques et opportunités" (ou "IROs"). L'équipe ESG d'Akiem a piloté l'analyse de double matérialité, avec l'aide des principales parties prenantes et des experts en la matière. Le processus a été soutenu par des experts externes et a été mené de juillet à novembre 2024.

2.CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE : LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AKIEM

Préalables et choix méthodologiques

Le processus d'évaluation de la matérialité s'est appuyé sur les conditions préalables et les choix méthodologiques suivants :

Chaîne de valeur en amont et en aval

La chaîne de valeur a été prise en compte en priorisant les étapes industrielles et les principaux produits et services utilisés ou proposés par Akiem, pour lesquels nous pensons qu'ils concentrent les questions ayant le plus d'impact ou à risque, y compris les droits de l'homme. Les liens importants de la chaîne de valeur ont été identifiés pour chaque IROs au cas par cas. Ils ont été caractérisés soit par des éléments tirés de la documentation examinée, soit par des éléments soulevés lors des entretiens avec les parties prenantes (auxquelles il a été demandé de localiser les IROs dans les opérations ou la chaîne de valeur).

En amont, l'accent a été mis sur :

- les fournisseurs représentant une part importante des impacts sur l'épuisement des ressources, l'économie circulaire et les émissions de gaz à effet de serre, etc,
- la santé et la sécurité des sous-traitants, en particulier dans le cadre de l'activité de maintenance, et
- l'achat de locomotives émettant moins de GES et le développement du transport ferroviaire avec des locomotives électrifiées.

En aval, l'accent a été mis sur :

- les clients/opérateurs en ce qui concerne les impacts environnementaux et en particulier les émissions indirectes de gaz à effet de serre du matériel roulant d'Akiem,
- les clients directs d'Akiem, affectés par ou impliqués dans les

questions de conduite des affaires et d'autres sujets tels que la cybersécurité ou l'engagement politique, liés à l'utilisation des services d'Akiem,

- les clients et les utilisateurs finaux derrière les clients d'Akiem (BtoBtoB ou BtoBtoC) en ce qui concerne la sécurité des utilisateurs finaux,
- les acteurs du marché et les concurrents d'Akiem qui peuvent être affectés indirectement par des questions de conduite des affaires.

Horizon temporel

Les IROs ont été évalués sur différents horizons temporels : court terme (moins d'un an), moyen terme (un à cinq ans) et long terme (plus de cinq ans).

Méthodologie de notation

La méthodologie d'évaluation a été établie lors de différents ateliers avec l'équipe de développement durable d'Akiem. Pour les risques et les opportunités, le directeur financier du groupe Akiem a participé à l'atelier.

Les différentes échelles ont été optimisées en les harmonisant avec le cadre préexistant de gestion des risques du groupe Akiem et en assurant la cohérence entre les deux analyses. Pour répondre aux attentes réglementaires, l'évaluation de chaque IROs a été réalisée sur une base "brute" ou "inhérente", sans tenir compte des mesures mises en place pour atténuer les risques ou les impacts.

Les risques et opportunités financiers ont été évalués en fonction de l'ampleur des effets financiers et de leur probabilité. Les impacts ont été notés en fonction de leur gravité (basée sur l'échelle, la portée et, pour les impacts négatifs, l'irrémediabilité) et de leur probabilité (uniquement pour les impacts potentiels par

rapport aux impacts réels).

Toutes les notes ont été attribuées sur une échelle de 1 (la plus faible) à 4 (la plus élevée). **Le seuil de matérialité pour les impacts, les risques et les opportunités a été déterminé comme étant strictement supérieur à un score de matérialité de 2** (excluant des IROs évaluées à 2 ou moins).

Processus d'identification et d'évaluation

Le processus d'analyse de double matérialité s'est déroulé en trois phases :

Phase 1 : Compréhension du contexte et définition des questions prioritaires La première phase s'est concentrée sur le développement d'une compréhension approfondie de nos activités et de nos relations commerciales, des informations sectorielles et des parties prenantes (parties prenantes concernées et utilisateurs de la déclaration de durabilité). Cet objectif a été atteint grâce à des entretiens et à l'examen de documents internes et externes. Au total, nous avons mené 8 entretiens avec des experts internes et 6 entretiens avec les parties prenantes (fournisseurs, travailleurs, investisseurs, clients). À la fin de cette phase, nous avons identifié 50 IROs potentiels.

2. CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE : LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AKIEM

Phase 2: Évaluation des IRO matériels

Dans le cadre d'une série d'ateliers, les IROs potentiels ont été évalués selon la méthodologie décrite ci-dessus. Les principaux participants étaient le département ESG et le directeur financier d'Akiem. Une fois l'évaluation terminée, les résultats ont été examinés et validés par le PDG et le directeur financier d'Akiem. En fin de compte, 13 impacts matériels (6 positifs, 7 négatifs) et 4 risques matériels (0 opportunités) ont été identifiés (voir les figures 5 et 6 ci-dessous pour plus de détails).

Phase 3 : Traduire les résultats de la matérialité en rapport sur le développement durable

Après la finalisation de l'analyse de double matérialité, une analyse a été effectuée pour **déterminer quels points de données sont effectivement importants et doivent être publiés**, en fonction des questions de développement durable importantes et des impacts, risques et opportunités associés,

Les exigences d'information et les points de données de la liste de l'EFRAG ont été examinés et mis en correspondance avec les impacts et les risques identifiés, en tenant également compte de l'importance de l'information et de son utilité pour les besoins des utilisateurs primaires du rapport.

En fin de compte, le champ des points de données à publier sur une base volontaire pour l'exercice 2024 a été déterminé en tenant compte de la nature obligatoire ou volontaire du point de données et des éventuelles dispositions transitoires dans les normes ESRS.

Processus futur

Nous prévoyons de **revoir l'analyse de double matérialité une fois par an afin de vérifier si elle reflète toujours correctement la réalité**. Cet examen sera principalement réalisé avec des experts internes.

Toutefois, certains événements peuvent déclencher une réévaluation plus approfondie (par exemple, l'acquisition d'une autre entreprise). Nous prévoyons une réévaluation complète en 2027. À ce jour, les questions relatives aux rapports sur le développement durable et le processus d'analyse de double matérialité ne font pas partie des procédures de contrôle interne. Nous prévoyons d'examiner les éléments pour lesquels l'intégration devrait être prioritaire (par exemple, ceux qui sont liés à la rémunération).

Sujets matériels et notre stratégie et modèle d'entreprise

Tous les sujets de durabilité identifiés ont **un lien avec notre stratégie et notre modèle d'entreprise**. Les plus importants sont les suivants :

Sujets liés au changement climatique : Les limitations attendues de l'exploitation des locomotives diesel par la réglementation et la pression sur la réputation obligent Akiem à modifier la composition de sa flotte et à mettre en œuvre une stratégie d'approvisionnement qui garantira le développement d'une flotte à l'épreuve du temps. Les efforts de décarbonisation à l'échelle mondiale peuvent accélérer le développement du transport ferroviaire de marchandises et de passagers et, ce faisant, accroître la demande de services d'Akiem. Cependant, à ce jour, cette opportunité reste vague en l'absence de mesures politiques coordonnées, y compris pour leur mise en œuvre et leur suivi (voir chapitre 3.1 pour plus de détails).

Sujets liés aux collaborateurs et aux travailleurs : Ces sujets importants du point de vue de l'impact, le sont tout autant pour les activités d'Akiem. Tout impact négatif, par exemple en cas d'accident, peut nuire à la réputation et entraîner la perte temporaire ou permanente de compétences et d'expertise. Tout impact positif renforcera le rôle d'Akiem en tant qu'employeur attractif, en garantissant l'accès à une main-d'œuvre qualifiée et motivée (voir le chapitre 4 pour plus de détails).

Sujets jugés non matériels

Bien que tous les thèmes de l'ESRS soient importants, nous sommes d'accord avec le principe de l'analyse de double matérialité qui consiste à **concentrer nos ressources sur les thèmes les plus matériels**.

Voici quelques exemples de (sous-)thèmes jugés non matériels :

Pollution de l'air : Nos locomotives diesel émettent des polluants atmosphériques à échelle et une portée limitées en raison des réglementations de l'UE sur les engins mobiles non routiers. Nous avons entamé leur élimination progressive et la gérons dans le cadre des aspects climatiques (voir le chapitre 5.1). Il en va de même pour notre parc automobile diesel et essence.

Substances préoccupantes et très préoccupantes : Nous n'utilisons pas ces substances en quantités significatives, à l'exception du diesel pour les opérations de manœuvre sur nos sites les plus importants de Krefeld et d'Ostricourt dont la gestion est couverte par les aspects climatiques (voir chapitre 3.1).

Biodiversité et écosystèmes : Bien qu'Akiem, comme toute organisation, dépende d'écosystèmes fonctionnels, ceci est plus pertinent en ce qui concerne l'infrastructure. En termes de risques, des écosystèmes défaillants augmentent la vulnérabilité de l'infrastructure aux événements météorologiques extrêmes, abordés par Akiem dans le cadre des aspects climatiques (voir les chapitres 2.2.2 et 3.1). En termes d'impacts, l'infrastructure ferroviaire nécessite beaucoup moins de surface que les autres modes de transport (notamment la route).

2.CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE : LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AKIEM

	Impact/Risque	Localisation	Horizon Temporel	Chapitre
E1 Changement climatique				
Atténuation du changement climatique				
Impact Positif (réel)	Contribution au développement du transport ferroviaire électrifié	Activités propres, chaîne de valeur	Court, moyen et long terme	3.1
Impact Négatif (réel)	Émission de gaz à effet de serre par le biais d'activités de partenariats commerciaux directs et indirects	chaîne de valeur	Court, moyen et long terme	3.1
Risque (potentiel)	Transition du parc de locomotives diesel d'Akiem vers des actifs pouvant être exploités de manière neutre en carbone sur des réseaux non électrifiés (nouvelles acquisitions)	Activités propres, chaîne de valeur	Long terme	3.1/2.2.2
Risque (potentiel)	Le ferroviaire ne pouvant pas exploiter son rôle de décarbonisation en raison de l'absence de mesures politiques coordonnées	Activités propres, chaîne de valeur	Court, moyen et long terme	3.1/2.2.2
Adaptation au changement climatique				
Risque (réel)	Diminution de l'attractivité du secteur ferroviaire en raison de la vulnérabilité aux risques climatiques	Activités propres, chaîne de valeur	Court, moyen et long terme	3.1/2.2.2
L'énergie				
Impact Négatif (réel)	Émettre des gaz à effet de serre dans le cadre des activités d'Akiem	Activités propres	Court, moyen et long terme	3.1
E2 Pollution				
Pollution des sols et de l'eau				
Impact Négatif (réel)	Fuites sur le site contaminant le sol et l'eau	Activités propres	Court, moyen et long terme	3.2
E5 Économie circulaire				
Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources				
Impact Positif (réel)	Contribution à la conservation des ressources en optimisant l'utilisation de la flotte et en prolongeant la durée de vie des actifs grâce à la maintenance et à la gestion des pièces détachées	Activités propres, chaîne de valeur	Court, moyen et long terme	3.3
Impact Négatif (réel)	Contribution à l'épuisement des ressources par l'achat d'actifs et de pièces détachées	chaîne de valeur	Court, moyen et long terme	3.3

Fig. 5 : Liste des impacts et risques environnementaux importants

2.CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE : LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AKIEM

	Impact/Risque	Localisation	Horizon Temporel	Chapitre
S1 Effectifs de l'entreprise				
Conditions de travail				
Impact Négatif (réel)	Accidents affectant la santé et la sécurité des salariés et des non-salariés de l'entreprise	Activités propres	Court, moyen et long terme	4.1
L'égalité de traitement et l'égalité des chances pour tous				
Impact Positif (réel)	Inclusion des travailleurs handicapés	Activités propres	Moyen et long terme	4.2
Impact Positif (réel)	Amélioration des compétences des employés	Activités propres	Court, moyen et long terme	4.2
Impact Positif (réel)	Promotion de l'égalité des sexes	Activités propres	Court, moyen et long terme	4.2
S2 Travailleurs de la chaîne de valeur				
Conditions de travail				
Impact Négatif (réel)	Accidents affectant la santé et la sécurité des travailleurs des sous-traitants	Chaîne de valeur	Court, moyen et long terme	4.1
G1 Conduite des affaires				
Engagement politique et activités de lobbying				
Impact Positif (réel)	Amélioration du transport ferroviaire grâce à un engagement politique coordonné	Activités propres, chaîne de valeur	Moyen et long terme	5.3
Corruption et pots-de-vin / Protection des dénonciateurs				
Impact Négatif (réel)	Exposition dans la chaîne de valeur à la corruption ou à des comportements contraires à l'éthique	Activités propres, chaîne de valeur	Court, moyen et long terme	5.1
Culture d'entreprise				
Risque (réel)	Non-respect des normes de qualité ou de conformité par Akiem ou l'un de ses partenaires	Activités propres, chaîne de valeur	Court, moyen et long terme	5.2

Fig. 6: Liste des impacts et des risques sociaux et de gouvernance matériels

An aerial photograph of a landscape under a clear blue sky. In the foreground, a multi-lane highway runs horizontally across the frame. To the right of the highway, several parallel railway tracks with overhead power lines stretch into the distance. The background is dominated by a large, white wind turbine with three blades, standing prominently against the horizon. The surrounding area consists of green fields and a line of trees. A semi-transparent dark blue circular graphic is overlaid on the left side of the image, containing white text.

La gestion **PROACTIVE** des risques d'Akiem et son engagement à tirer parti des opportunités offertes par la transition vers une **ÉCONOMIE BAS CARBONE** placent Akiem dans une perspective d'**AVENIR DURABLE**.

2.CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE : LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AKIEM

Intégration dans la gestion du risque

Les questions ESG intégrées dans la gestion des risques du groupe

Akiem gère ses risques au niveau du groupe, y compris les risques spécifiques aux activités. Les responsabilités sont attribuées par le biais d'une matrice RACI avec un membre du Comité exécutif comme principal "propriétaire" du risque. Les risques sont évalués en fonction de leur probabilité, de leur impact (financier et/ou dommages aux personnes, à l'environnement, à la réputation, à la satisfaction des clients, à la législation) et du niveau de contrôle d'Akiem. Ils sont examinés deux fois par an avec les responsables des risques. Le Comité d'audit et de sécurité est informé de la gestion des risques d'Akiem et de ses résultats sur une base trimestrielle. Il émet des recommandations au Conseil de surveillance.

La matrice des risques 2024 d'Akiem comprend quatre risques matériels dans la catégorie ESG :

- Accident du travail et maladie professionnelle
- Accident ferroviaire
- Manque d'anticipation des risques liés au climat
- Absence d'anticipation d'un changement majeur dans la réglementation ESG

Les résultats de l'analyse de double matérialité sont également pris en compte dans l'évaluation des éléments pertinents de la gestion globale des risques du groupe.

Gestion des risques et des opportunités liés au climat

Fin 2023, Akiem a réalisé une évaluation des risques et des opportunités liés au climat (physique et transition).

Pour les risques physiques les plus pertinents, une évaluation quantitative supplémentaire des risques climatiques "chaleur" et "précipitations" a été réalisée pour tous les sites d'Akiem dans le cadre de trois différents scénarios socio-économiques partagés (très optimiste SSP1-2,6, modéré SSP3-7,0, pessimiste SSP5-8,5) par rapport à une base de référence historique (1991-2020). Étant donné que les risques climatiques liés aux différents scénarios deviendront plus distincts au cours de la seconde moitié du siècle, des horizons temporels plus longs ont été retenus : Court (2021-2040), moyen (2041-2060) et long terme (2081-2100). Aucun risque majeur n'a été identifié pour les sites d'Akiem à court et moyen terme. À long terme, presque tous les sites sont confrontés à une exposition moyenne ou forte dans le cadre d'un scénario modéré ou pessimiste (pour plus de détails, voir le [rapport ESG 2023](#) d'Akiem). Nous prévoyons d'affiner ces résultats en tenant compte de la vulnérabilité spécifique des sites et en élaborant une stratégie de résilience en 2025.

Les résultats de l'évaluation du climat ont alimenté l'analyse de double matérialité avec les risques de transition importants résultants:

- Impossibilité pour le ferroviaire d'exploiter son rôle de décarbonisation en raison de l'absence de mesures politiques coordonnées (Politique et législation)
- Échec de la transition du parc de locomotives diesel d'Akiem vers des actifs pouvant être exploités de manière neutre en carbone sur des voies non électrifiées (nouvelles acquisitions) (Technologie)
- Diminution de l'attractivité du secteur ferroviaire en raison de la vulnérabilité aux risques climatiques (marché) dans des actifs pouvant être exploités carboneutres sur des voies non-électrifiées (nouvelles acquisitions) (Technologie)
- Diminution de l'attrait du secteur ferroviaire en raison de la vulnérabilité aux risques climatiques (marché).

2. CONSTRUIRE UN AVENIR DURABLE : LA GESTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AKIEM

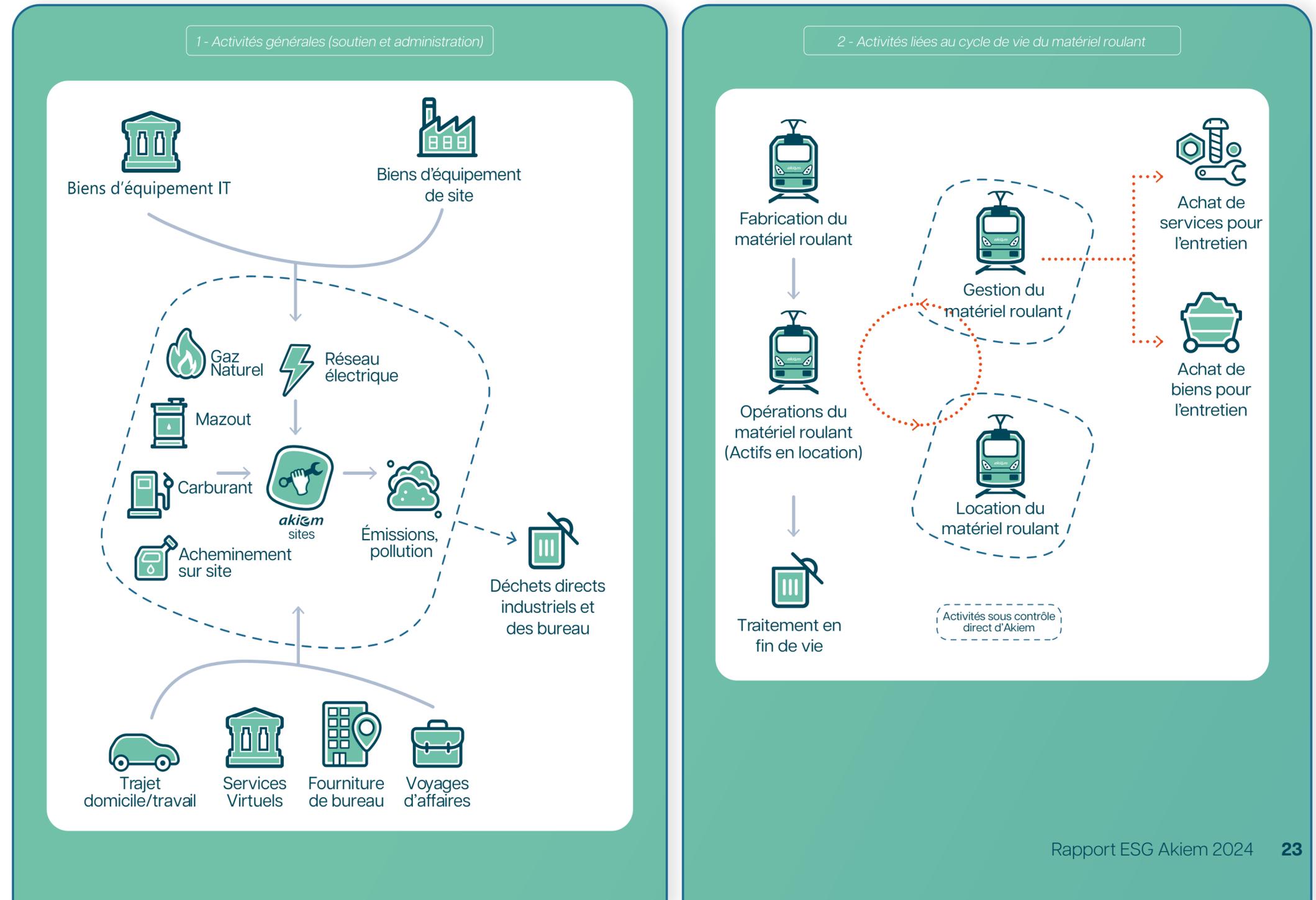
Cartographie de la chaîne de valeur

Akiem a cartographié **sa chaîne de valeur, en mettant en évidence les activités-clés qui contribuent à son offre de services**. Nous avons examiné les impacts, les risques et les opportunités associés à chaque étape, depuis les opérations générales jusqu'au cycle de vie du matériel roulant que nous entretenons et louons. La figure 6 illustre les principaux flux liés aux activités commerciales d'Akiem.

Les activités générales sont toutes les activités nécessaires au fonctionnement de nos sites et à la prestation de nos services, telles que l'achat de biens et de services (équipement informatique, outils et machines, meubles, services cloud, etc.) Ces opérations nécessitent une consommation d'énergie et génèrent des émissions, de la pollution et des déchets. L'apport du personnel d'Akiem, qui n'est pas explicitement représenté ici, est une exigence générale pour toutes les activités. Pour être présents, les employés doivent faire la navette entre leur domicile et leur lieu de travail.

Du point de vue du cycle de vie du matériel roulant, les services de maintenance et de location d'Akiem permettent à ses clients d'exploiter le matériel roulant. En amont, cela nécessite la fabrication du matériel roulant, y compris l'extraction des matières premières. En aval, le traitement en fin de vie du matériel roulant, après environ 30 ans, nécessite de l'énergie mais réintègre des ressources matérielles dans l'économie. Pour la maintenance, Akiem dépend de l'achat de biens et de services supplémentaires.

Fig. 6 : Aperçu des dépendances et des impacts liés au modèle économique d'Akiem



2.3 UN DIALOGUE OUVERT: INTERACTIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

Akiem s'engage à renforcer les relations avec ses parties prenantes internes et externes. **Elle analyse et identifie régulièrement les groupes concernés dans le cadre de son système de gestion de la qualité, de la santé et de la sécurité, et de gestion des risques.**

L'objectif global est de comprendre leurs positions et leurs attentes et d'en tenir compte dans notre modèle d'entreprise et notre stratégie en tant que partenaire crédible.

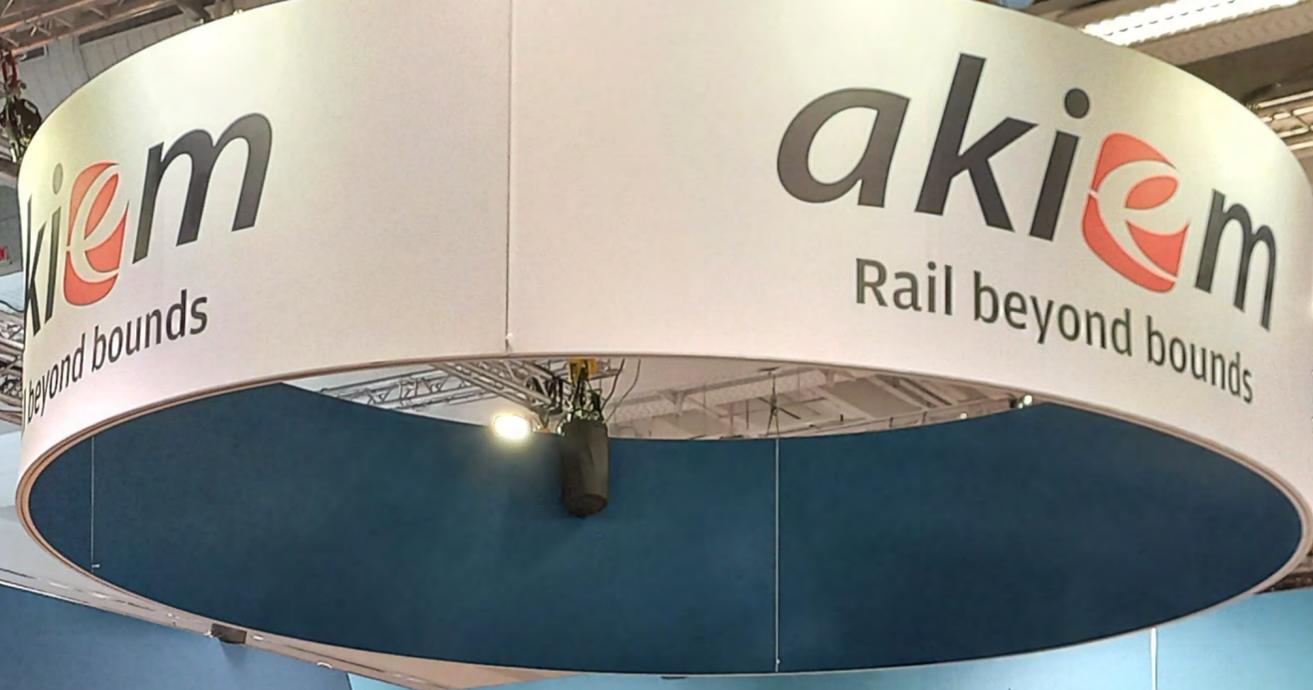
Dans nos activités quotidiennes, l'échange avec ces parties prenantes est largement organisé par les unités commerciales concernées au sein d'Akiem.

La figure 8 donne un aperçu des engagements pertinents.

L'engagement auprès des parties prenantes a également été un élément central de notre analyse de double matérialité, y compris les parties prenantes silencieuses (par exemple, l'environnement), principalement par le biais d'examens de la documentation (études, etc.)

	Engagement	Objectif	Exemples de résultats
Clients	Enquête de satisfaction des clients (y compris sur les questions ESG) et analyse de double matérialité	Renforcer la confiance et fournir des services qui répondent aux besoins des clients	Renforcement des équipes commerciales, en mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité
Salariés	Examens annuels, enquête de satisfaction des employés, analyse de double matérialité, comités d'entreprise élus	Prendre en compte les expériences des employés et développer un lieu de travail durable	Communication accrue sur les questions ESG, communication de l'encadrement supérieur
Fournisseurs	Vigilance raisonnable et qualification des fournisseurs, audits sur site et analyse de double matérialité	Renforcer la confiance et développer des relations à long terme	Mise à jour des politiques d'achat, lancement du code de conduite des fournisseurs
Investisseurs	Organes de pilotage stratégique, mise à jour régulière sur les performances financières et ESG, analyse de double matérialité, questionnaires ESG	Comprendre les priorités des investisseurs pour développer le profil ESG (KPIs de durabilité liés aux mécanismes financiers)	Adaptation des priorités internes et des indicateurs clés de performance, réponses aux questionnaires des investisseurs, participation aux évaluations ESG
Décideurs et régulateurs	Déclarations et autorisations, suivi de l'élaboration des normes, audits internes et externes, positionnement via les associations professionnelles	Assurer la conformité réglementaire et promouvoir le développement du ferroviaire en tant que mode de transport durable	Mise à jour du modèle d'entreprise et de la stratégie pour s'aligner sur les changements réglementaires (attendus), contribution aux prises de position publiques
Associations professionnelles	Participation à des associations, initiatives communes et programmes pertinents	Renforcer la perception du rail européen et des besoins de ses acteurs au sein de la politique de l'UE	Contribution à l'évolution des normes commerciales, communication publique
Communautés locales	Évaluations d'impact pour les projets de grande envergure, partenariats au bénéfice de la communauté	Contribuer et assurer le bien-être des communautés proches des sites d'Akiem	Partenariats avec des initiatives pertinentes

Fig. 8: Aperçu des principales parties prenantes d'Akiem



Akiem **S'ENGAGE** à entretenir des relations durables avec ses partenaires **INTERNES ET EXTERNES.**



Progress Rail
A Caterpillar Company

3. DES OPÉRATIONS RESPONSABLES: MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

3. OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE²

3.1 CHANGEMENT CLIMATIQUE

3.1.1 Impacts, risques et opportunités matériels



Les opérations nécessaires pour fournir les services d'Akiem génèrent des émissions de GES au sein de nos propres activités et de celles de nos partenaires commerciaux en brûlant des combustibles fossiles, notamment lors de l'exploitation des locomotives d'Akiem par nos clients - y compris pour la production de l'électricité nécessaire, ce qui contribue négativement au changement climatique.

Mais en achetant de nouvelles locomotives plus efficaces, nous avons également **un impact positif majeur car nous contribuons au développement d'un matériel roulant européen moderne** émettant moins de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques nocifs que leurs prédécesseurs, notamment par le remplacement des locomotives diesel. Cela permet également d'augmenter la part modale du rail et de réduire encore les émissions, le transport ferroviaire étant nettement plus efficace sur le plan énergétique et émettant donc moins de gaz à effet de serre que les transports routiers et aériens.

Avec ses offres de location, Akiem contribue également à **réduire les barrières à l'entrée pour les nouveaux acteurs du marché** dans le secteur ferroviaire qui pourraient ne pas posséder les capacités financières et l'expertise technique requises par rapport aux opérateurs historiques de fret ferroviaire et de transport de passagers. Cela renforce la concurrence et l'attractivité des offres ferroviaires pour les clients et les usagers.

Cependant, le **rail ne sera pas en mesure d'exploiter son rôle de décarbonisation sans mesures politiques coordonnées** avec des échéances, des responsabilités, un soutien et un suivi clairs pour stimuler le développement de l'infrastructure et créer des conditions de concurrence équitables avec les autres modes de transport. Étant donné que d'autres secteurs de transport sont également en train de se décarboniser (y compris les objectifs définis par l'UE pour le routier, l'aérien et le maritime), le rail perdra cet avantage à long terme. **La fragmentation actuelle du paysage ferroviaire européen constitue un risque important pour Akiem** et son potentiel de croissance.

Un deuxième risque important est lié à la **transition de la flotte diesel d'Akiem vers de nouveaux actifs qui peuvent être exploités de manière neutre en carbone sur des voies non électrifiées**. À ce jour, il n'existe pas d'alternative commerciale pour le transport de marchandises sur les grandes lignes. Toute alternative nécessitera la mise en place d'une infrastructure pour les carburants alternatifs (par exemple, l'hydrogène) - pour lesquels le rail sera en forte concurrence avec d'autres secteurs de transport, notamment ceux qui ont des objectifs obligatoires de décarbonisation au niveau de l'UE : l'aviation et le transport maritime - ou la recharge. Dans ce contexte, les modes de transport bimode (électrique & les solutions de moteur à combustion interne/batterie) deviendront également plus pertinentes. En fin de compte, **une plus grande diversification du portefeuille est nécessaire pour fournir aux clients et**

à leurs clients la solution offrant le moins d'émissions de carbone possible. Le risque de cette diversification, associée à des cycles de vie des actifs de 30 ans ou plus, est une inadéquation potentielle entre l'offre d'Akiem et les demandes des clients à moyen et long terme.

Enfin, **à mesure que les effets du changement climatique s'intensifient, l'attractivité du secteur ferroviaire pourrait diminuer en raison de la vulnérabilité de l'infrastructure**, car elle est moins flexible en termes d'itinéraires alternatifs, comme, par exemple, le transport routier, en cas d'avarie. Par conséquent, si les services deviennent moins fiables, Akiem risque de perdre des clients au profit d'autres modes de transport.

Grâce à l'impact positif des actifs, Akiem contribue à l'objectif de développement durable 9 des Nations Unies « Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et favoriser l'innovation », et l'objectif 13 « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ».

3 OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE



3.1.2 L'approche Akiem

Engagement : Développer des services et des opérations plus durables

« La responsabilité sociale des entreprises signifie que le groupe développera ses produits et services en définissant toujours des politiques qui contribuent à construire des relations durables, en tenant compte de l'environnement [...].

Le développement durable, c'est réduire [...] nos émissions de gaz à effet de serre et notre consommation d'énergie, développer l'utilisation des énergies renouvelables et vouloir contribuer à la transition énergétique du XXI^e siècle³.

 Objectif pour 2030 : Réduire nos émissions de GES Scope 1 et 2 de 50 % par rapport à 2023 (basé sur le marché).

 Objectif 2025 : Réduire la consommation de carburant du parc de voitures particulières de 20 % par rapport à 2024

Préparation d'un plan de transition pour l'atténuation du changement climatique

Akiem s'engage pour un avenir à faible émission de carbone. Alors qu'une partie de notre flotte actuelle utilise du carburant diesel, nous préparons activement notre plan de transition pour nous assurer que notre stratégie et notre modèle d'entreprise s'alignent sur l'Accord de Paris et atteignent la neutralité climatique d'ici 2050 :

- Plus d'investissement dans l'achat d'un nouvel équipement diesel pur et élaboration d'une stratégie d'achat de carburants diesel neutres en carbone (dans les opérations) → atténuation du changement climatique et adaptation à celui-ci
- S'engager avec la chaîne de valeur (notamment les fournisseurs et les clients) à collaborer à des stratégies de réduction des GES → atténuation du changement climatique
- Transférer notre parc automobile vers des véhicules 100 % électriques
- Alimenter nos sites en électricité provenant à 100 % de sources renouvelables → déploiement des énergies renouvelables
- Examiner les concepts de chauffage pour les sites de maintenance sous le contrôle opérationnel d'Akiem → Atténuation du changement climatique et efficacité énergétique
- Optimiser les impacts tout au long du cycle de vie des nouvelles → atténuation du changement climatique et adaptation, efficacité énergétique

En 2024, nous avons fixé un **objectif ambitieux de réduction des émissions de carbone : réduire nos émissions de GES Scope 1 et 2 de 50 % par rapport à la base de référence de 2023**, en nous fondant sur des données scientifiques et en allant au-delà de la limitation du réchauffement climatique à 1,5°C.⁵ À l'avenir, nous prévoyons également de développer un objectif de Scope 3 qui devrait prendre en compte l'impact global positif en termes de réduction des GES générés par notre flotte.

Akiem donne la priorité à la réduction des émissions de ses activités propres et n'a donc pas financé de projets d'élimination ou d'atténuation des gaz à effet de serre par le biais de crédits carbone. Akiem n'applique actuellement pas de système interne de tarification du carbone.

³ Charte éthique du groupe Akiem, p.6

⁴ Le matériel roulant non électrique continue de jouer un rôle crucial en raison des faibles taux d'électrification dans de nombreux pays de l'UE ; Moyenne UE 2022 : 56,9% - Statista (2024) Pourcentage de lignes ferroviaires électrifiées en service en Europe en 2022

⁵ SBTi Corporate Net-Zero Standard Criteria V1.2, approche de contraction absolue

3 OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Construire une flotte à l'épreuve du temps grâce à une prise de décision fondée sur les données

En tant que bailleur et gestionnaire d'actifs, Akiem s'engage à surveiller efficacement son parc de locomotives. Pour ce faire, **nous avons équipé plus de 400 de nos locomotives de capteurs connectés.** Ces capteurs collectent et analysent des données en temps réel sur l'état technique de chaque locomotive, sa localisation, la distance parcourue et la consommation de carburant. Ces données fournissent des informations précieuses sur l'impact environnemental global de notre flotte.

En exploitant cette masse croissante de données, Akiem comprend mieux les besoins en actifs sur les lignes qui ne seraient probablement pas électrifiées à moyen ou long terme. Cela nous permet d'anticiper les besoins futurs en capacité et en énergie pour les sections non électrifiées (segments sans caténaire), optimisant ainsi nos stratégies de gestion de flotte.

Réduire les émissions de nos propres opérations

Étant le facteur le plus important de la consommation d'énergie d'Akiem, la décarbonisation de son propre parc automobile est un levier majeur pour Akiem. Akiem a donc mis en place des politiques automobiles depuis plusieurs années, qui sont régulièrement révisées. **L'électrification du parc automobile de l'entreprise a été officialisée en 2024, avec une mise en oeuvre au premier trimestre 2025,** en priorité pour les voitures particulières.

Lors de la planification de nouvelles constructions, nous cherchons à optimiser les impacts environnementaux tout au long du cycle de vie (construction, exploitation, fin de vie), ainsi que les aspects liés à la sécurité et au bien-être de la main-d'œuvre, en allant souvent au-delà des exigences réglementaires déjà ambitieuses. Cette approche a été appliquée au nouveau centre de maintenance d'Akiem à Ostricourt, en France. Dans ce cas, nous avons intégré les exigences du label français E+C- pour les bâtiments à haute efficacité énergétique et à faibles émissions de carbone. Une certification externe est en cours.

Nos efforts sont guidés par la politique du groupe EHS.



3 OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

3.1.3 Les résultats Akiem



Augmentation de la consommation d'énergie

Le rapport sur la consommation d'énergie d'Akiem comprend la consommation d'énergie de son parc automobile (carburant et électricité), ainsi que la consommation d'énergie, y compris l'électricité, sur ses principaux sites (Saint-Ouen, Krefeld, Kassel, Bischheim). En 2024, la consommation d'énergie du nouveau site d'Akiem à Ostricourt, en France, est également intégrée.

Fig. 9: Consommation d'énergie (MWh)

	2022	2023	2024*
Diesel & Essence:	1 901	2 378	2 653
Parc automobile	1 791	2 246	2 502
Manœuvres	110	132	151
Fioul	563	304	360
Gaz Naturel	0	195	794
Gaz propane	97	72	45
Électricité: Nucléaire	94	6	100
Electricité : Non renouvelable	62	1	10
TOTAL NON-RENOUVELABLE	2 717	2 956	3 962
Consommation d'électricité renouvelable autoproduite	/	/	44
Électricité: Renouvelable	235	450	531
CONSOMMATION TOTALE	2 952	3 406	4 493

*Données 2024 vérifiées par un tiers.

Fig. 10 : Intensité énergétique par revenu (MWh/M€)

	2022	2023	2024
Intensité énergétique(MWh/M€)	13,6	14,4	18,8

Globalement, la consommation d'énergie a augmenté en raison d'une plus grande consommation d'énergie:

- Première année complète d'exploitation du nouveau système de chauffage au gaz naturel à Krefeld (+404 MWh)
- Augmentation de la consommation de combustibles fossiles du parc automobile (+257 MWh)
- Mise en service d'Ostricourt, chauffé au gaz naturel (+194 MWh)

Le facteur de consommation d'énergie le plus important reste le parc automobile (diesel et essence) d'Akiem

responsable de 63 % de la consommation d'énergie non renouvelable d'Akiem et de 56 % de la consommation totale d'énergie d'Akiem en 2024. Malgré l'augmentation continue, nous commençons à voir les premiers effets en France du passage aux voitures électriques, ce qui entraîne une baisse de la consommation dans la région. Pour cette raison, Akiem **poursuit son passage aux véhicules électriques.**

À la fin de l'année 2024, 18 % des voitures particulières seront entièrement électriques (sans compter les voitures hybrides). Afin de promouvoir l'adoption des véhicules électriques, **des bornes de recharge électrique sont installées** sur les sites les plus importants d'Akiem.

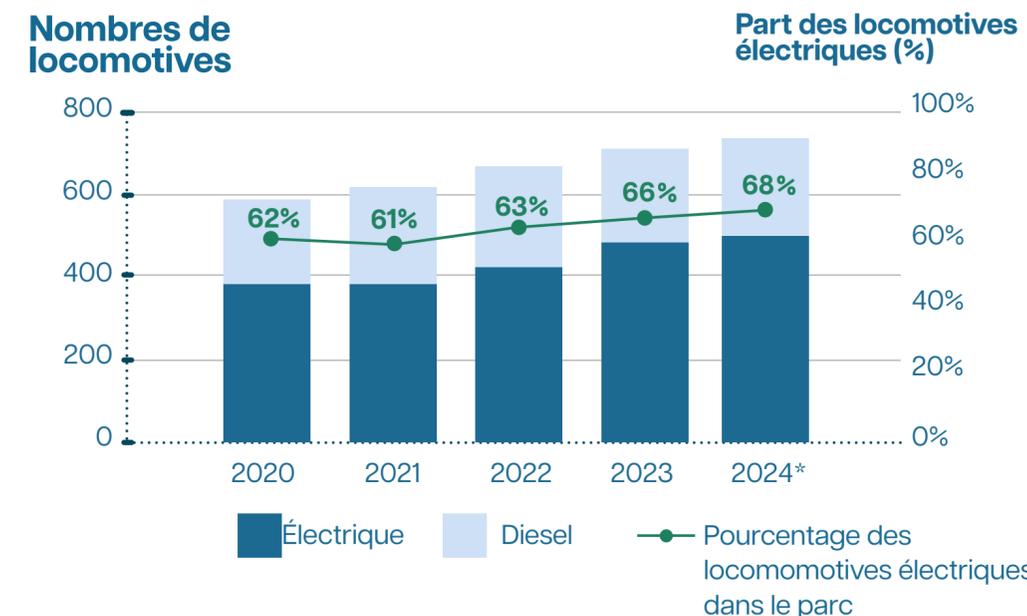
Nous n'avons pas atteint notre objectif 2024 de réduire la consommation relative (l/100 km) de 30 % en raison d'un passage insuffisant aux voitures électriques. **Notre nouvel objectif pour 2025, qui consiste à réduire la consommation de notre parc de voitures particulières de 20 %** par rapport à 2024 sera donc soutenu non seulement en accélérant le passage aux véhicules électriques, mais aussi en réduisant le nombre total de voitures. En ce qui concerne la consommation de gaz naturel, nous examinons les options possibles en gardant à l'esprit la nécessité de fournir des conditions de travail adéquates aux collaborateurs.

Augmentation de la part des locomotives électriques

Fin 2024, **le nombre total de locomotives d'Akiem était de 747 (2023 : 748)**. En plus, la flotte d'Akiem comprend 16 trains de passagers. Le changement stratégique opéré par Akiem en 2021 de ne plus investir dans des locomotives purement diesel continue de montrer son impact, la part totale des locomotives électriques augmentant à 68% (2023 : 66%).

À la fin de 2024, **438 locomotives d'Akiem ont été équipées d'une balise de géolocalisation**, ce qui correspond à 87 % (2023 : 84 %) de la portée totale du projet de 503 locomotives.

Fig. 11 : Évolution du parc de locomotives Akiem



*Données 2024 vérifiées par un tiers.



Akiem utilise des **PANAUX SOLAIRES**
pour **AUTOPRODUIRE DE L'ÉLECTRICITÉ**
RENOUVELABLE dans son atelier à Ostricourt.

3 OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Des informations plus précises sur l'empreinte carbone

99 % de l'empreinte carbone d'Akiem en 2024 provient des émissions du Scope 3 : les activités de la chaîne de valeur en amont et en aval.

La part des émissions du scope 3 liées à l'énergie utilisée pour exploiter les actifs ferroviaires d'Akiem reste le principal contributeur d'émissions avec 85% (2023 : 80%), en raison d'un impact réduit des locomotives achetées, étant donné que moins de locomotives ont été livrées en 2024 par rapport aux années précédentes. Les émissions absolues liées à l'utilisation de l'énergie dans le matériel roulant ont également légèrement diminué pour atteindre 184 158 tCO₂e* (2023 : 200 247 tCO₂e), en raison d'un transfert d'activités vers des pays où le mix électrique est moins intensif en carbone et d'une légère réduction de l'activité. Nous avons également pu réduire le besoin d'extrapolations car nous disposons de plus d'informations sur le niveau d'activité de nos actifs, que ce soit grâce à la géolocalisation, aux déclarations ou à l'état quotidien de la location.

Une ventilation plus poussée des émissions de GES liées à l'énergie utilisée pour l'exploitation du matériel roulant a montré que l'exploitation de nos locomotives électriques génère un peu plus d'émissions que celle des locomotives diesel. Toutefois, il convient de noter que la flotte électrique a parcouru près de 6 fois plus de kilomètres. **Les locomotives diesel émettent 12,9 gCO₂e/tkm contre 2,5 gCO₂/tkm pour les locomotives électriques en 2024.** Les émissions relatives des locomotives électriques continueront à diminuer avec la décarbonisation de la production

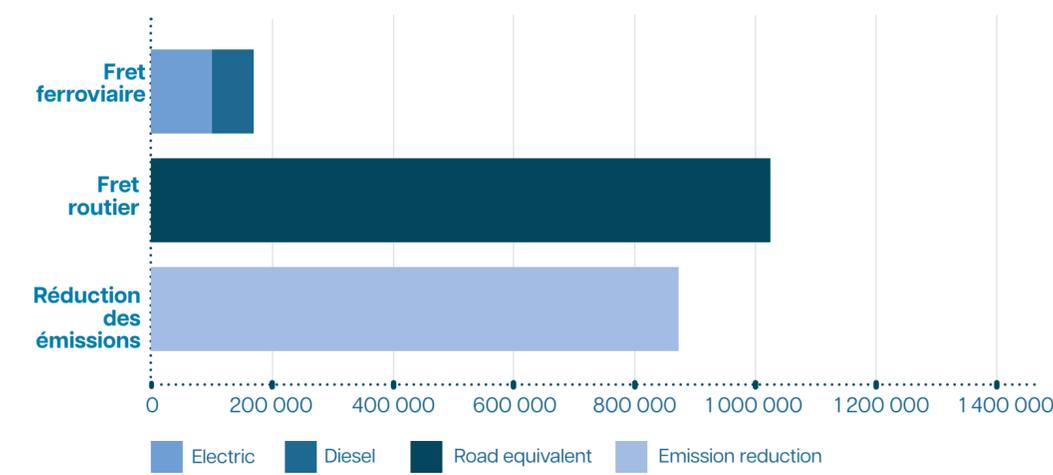
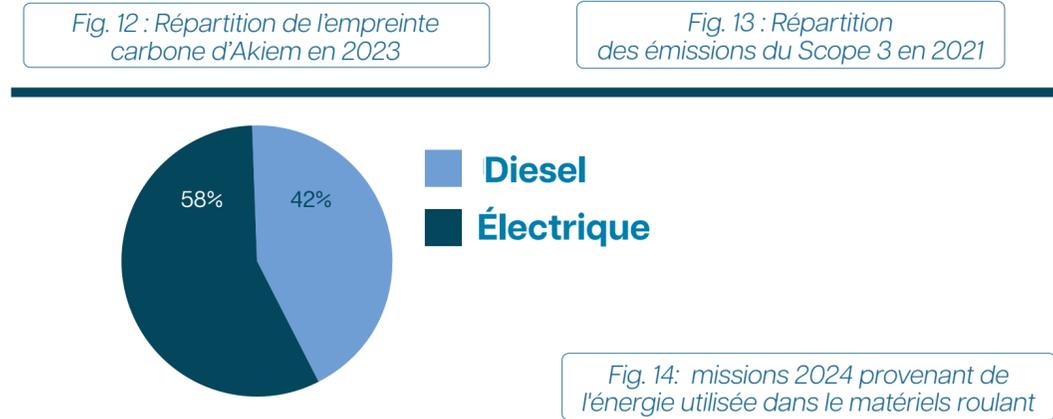
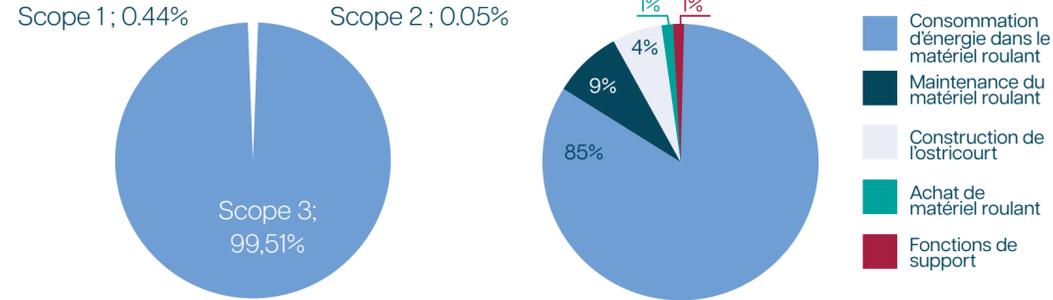


Fig. 15 : Équivalents CO₂ du fret ferroviaire Akiem en 2024 par rapport à l'équivalent du transport routier (en t)

* BD'après les données de l'AEE, les émissions de GES par tkm sont en moyenne 5,7 fois plus élevées pour les poids lourds que pour le fret ferroviaire dans l'UE ([lien](#))

d'électricité de l'UE.

Un événement exceptionnel a été l'intégration des émissions liées à la construction du nouveau site d'Ostricourt après son ouverture en 2024, qui a contribué à hauteur de 4 % aux émissions globales de GES du Scope 3 (cf. Fig. 13).

En supposant que tout le fret transporté par les locomotives Akiem en 2024 ait été transporté par la route, cela aurait émis près de 1 million de tonnes de CO₂e. Le transport ferroviaire par Akiem a donc permis d'éviter plus de 800 000 tonnes d'émissions de GES en un an (cf. figure 15).

3 OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Émissions de GES du Scope 1 et 2 dominées par le parc automobile

Les émissions de GES du Scope 1 et 2 d'Akiem sont présentées dans la figure 17. **Les principales sources d'émissions sont encore une fois le parc automobile du groupe (61 % des émissions de Scope 1 et 2), et le chauffage au fioul et au gaz naturel (25 %).**

Le passage à des contrats d'électricité verte pour tous les sites, avec la possibilité de changer de fournisseur d'électricité, a conduit à une forte réduction des émissions Scope 2 basées sur le marché dans le passé et il est prévu de le faire pour les sites restants dans la mesure du possible. Afin de réduire également ses émissions de gaz à effet de serre liées à la localisation, Akiem étudie la possibilité de produire de l'électricité verte sur place, comme c'est déjà le cas sur **son nouveau site d'Ostricourt, où plus de 25 % de la consommation annuelle d'électricité a été générée par des panneaux photovoltaïques.**

Fig. 16 : Intensité des GES (scope 1-3) par chiffre d'affaires (tCO2e/M€)

	2022	2023	2024
Intensité GHG (LB)	1 585	1245	916
Intensité GHG (MB)	1 585	1245	916

ÉMISSIONS DES GES ¹	2022	2023	2024
Scope 1 : Émissions directes de GES*	670	762	967
Scope 2 : Émissions indirectes de GES provenant de l'électricité (LB/MB)*	85 / 116	102 / 0	107 / 11
Total Total Scope 1 & 2 (basé sur la localisation/le marché)*	755 / 786	864 / 762	1 074 / 978
Total Scope 3 (basé sur la localisation)	343 118	249 199	217 410
3-1 Biens ou services achetés	23 929	22 359	21 509
• Lié à l'achat de pièces détachées et de services pour la maintenance*	19 437	18 379	19 989
3-2 Biens d'équipement	20 369	25 696	10 818
3-3 Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans le Scope 1 & 2)	174	201	246
3-4 Fret et distribution en amont	22	17	0
3-5 Déchets produits	504	25	20
3-6 Voyages d'affaires	218	466	156
3-7 Trajets quotidiens des collaborateurs	137	170	464
3-8 Actifs loués en amont	0	0	0
3-9 Fret et transport en aval	30	18	39
3-10 Transformation des produits vendus	0	0	0
3-11 Utilisation des produits vendus	0	0	0
3-12 Fin de vie des produits vendus	0	0	0
3-13 Actifs loués en aval*	297 735	200 247	184 158
3-14 Franchises	0	0	0
3-15 Investissements	0	0	0
Total du champ d'application 1-3 (géolocalisation)	343 543	250 063	218 484

Fig. 17 : Émissions de GES de la portée 1-3 en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2e) – Protocole des GES

¹Note : La méthodologie a été mise à jour avec des facteurs d'émissions du réseau électrique plus précis en 2024, 2023 ayant été mis à jour rétrospectivement. Cela a entraîné une forte diminution des valeurs de 2023, notamment des catégories Scope 2 et Scope 3 - 13 de -17,3 %. En outre, le périmètre a été aligné sur le périmètre de reporting de la consommation d'énergie : consommation d'énergie du parc automobile (carburant et électricité), ainsi que la consommation d'énergie, y compris l'électricité, sur les principaux sites (Saint-Ouen, Krefeld, Kassel, Bischheim, et à partir de 2024 : Ostricourt). Les valeurs de 2022 et 2023 ont été mises à jour en conséquence.

*Données 2024 vérifiées par un tiers.

3 OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

3.2 POLLUTION LOCALE DU SOL ET DE L'EAU

3.2.1 Impacts, risques et opportunités matériels

Les activités de maintenance d'Akiem nécessitent de faire fonctionner des sites industriels ainsi qu'une équipe de techniciens mobiles qui travaillent là où c'est nécessaire. Au cours des activités de maintenance, des substances nocives peuvent s'échapper soit directement des locomotives, soit des substances utilisées pour la maintenance. Ces fuites peuvent entraîner une contamination locale du sol et de l'eau, détériorer la qualité du sol et nuire à la santé des écosystèmes environnants si elles sont absorbées par les plantes, les animaux ou les êtres humains. **Akiem a un impact direct sur la minimisation des effets négatifs des produits chimiques sur la santé humaine et l'environnement par le biais de ses activités de maintenance.** Grâce à la gestion écologiquement rationnelle des substances, nous contribuons à la réalisation de l'objectif de développement n°12 des Nations Unies "Assurer des modes de consommation et de production durables".

⁶ Akiem Group's Ethics Charter, p.6

3.2.2 L'approche Akiem

Engagement : Développer des activités durables

Le développement durable consiste à réduire notre empreinte environnementale, à veiller au respect de la législation environnementale[...]⁶.

Évaluer les risques de pollution

Les principaux risques de pollution surviennent lors des activités de maintenance sur nos sites. Il s'agit de déversements de fuites de carburant, de lubrifiants et d'huiles, ainsi que de solvants et d'agents de nettoyage. Pour nos activités de maintenance, **une procédure spécifique définit la manipulation des substances dangereuses.** La première exigence est de tenir un registre des substances dangereuses dans lequel toutes les substances dangereuses utilisées sont répertoriées sous la responsabilité du service de gestion des matériaux d'Akiem⁷. Seules les substances figurant dans l'inventaire peuvent être achetées. Les nouvelles substances doivent être validées par le biais d'un processus spécifique qui examine également les possibilités de remplacer la substance par des alternatives

⁷ No microplastics are used or generated, neither pollutants emitted to soil and water that are listed in Annex II of Regulation (EC) No 166/2006

moins dangereuses sous la responsabilité de la Supply Chain d'Akiem.

Les risques de pollution liés à l'activité sont également évalués régulièrement dans le cadre des procédures d'évaluation des risques sur les sites de maintenance.

Nous sommes en train d'harmoniser l'évaluation et l'inventaire des substances dangereuses sur l'ensemble des sites au moyen d'un outil spécifique. En outre, nous prévoyons de revoir l'ensemble de la procédure pour en garantir l'efficacité.

Prévenir la pollution

Les substances dangereuses ne peuvent être stockées que dans des récipients appropriés et doivent être étiquetées de manière à ce que le contenu et les dangers potentiels soient clairement identifiables. Elles ne peuvent être utilisées que dans les zones de travail spécifiées dans le registre des substances dangereuses.

Le stockage des substances dangereuses doit généralement être effectué de manière à ce que tout risque pour les personnes – y compris pour les tiers - et l'environnement soit éliminé. Tous les lieux de stockage sont équipés à cet effet, par exemple, de bacs de récupération en cas de déversement. Les substances étiquetées comme présentant une toxicité aiguë doivent être stockées sous clé. Elles ne peuvent être manipulées que par du personnel qualifié ou spécialement formé.

3 OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

3.2.3 Les résultats Akiem

Se préparer en cas d'accident

D'une manière générale, **tous les sites d'Akiem sont équipés de manière à éviter toute pollution de l'eau ou du sol.** Outre le stockage des matières dangereuses, les postes de travail sont équipés en conséquence, notamment par des sols étanches et des systèmes de drainage appropriés.

Néanmoins, nous sommes également **préparés aux accidents et aux situations d'urgence.** Des mesures d'intervention en cas de déversement sont en place et se concentrent sur le confinement rapide à l'aide d'absorbants, de barrières et d'une protection contre le drainage afin d'empêcher les produits chimiques d'atteindre le sol ou les systèmes d'eau.

La surveillance, le respect de la réglementation et la gestion proactive des risques garantissent une protection continue des masses d'eau et de la qualité des sols.

Aucun cas de non-conformité n'a été signalé

En ce qui concerne la pollution de l'eau et du sol, **aucun cas de non-conformité n'a été signalé aux autorités,** ce qui est également un objectif permanent du groupe.

Pour l'avenir, Akiem envisage également de mettre en œuvre des solutions de recyclage des eaux usées sur ses principaux sites industriels.

Ces systèmes permettent non seulement de réduire la consommation d'eau douce, mais aussi de réduire la quantité de polluants rejetés dans les réseaux d'égouts en les filtrant sur place. Jusqu'à présent, cette tâche est effectuée par des séparateurs d'huile afin de garantir le respect des lois environnementales.

L'efficacité des mesures d'urgence prouvée

Fin 2024, un accident s'est produit à Krefeld où le réservoir de carburant d'un camion de fournisseur en stationnement a été percé par un chariot élévateur Akiem. Le diesel contenu

dans le réservoir s'est échappé. Grâce à des mesures immédiates telles que l'application de liants et de sable, et l'obturation des rigoles, il a été possible de contenir la fuite de diesel et d'éviter ainsi la pollution de l'eau et du sol. Les autorités compétentes ont été informées à titre préventif. **L'incident a été analysé et des mesures ont été mises en place pour éviter des accidents similaires à l'avenir,** par exemple des séances de sensibilisation pour les employés qui manipulent des charges lourdes.



Akiem adopte une **ÉCONOMIE CIRCULAIRE** en optimisant l'utilisation des ressources et en mettant en œuvre des **SYSTÈMES** de gestion environnementales sur l'ensemble de ses sites.

3 OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

3.3 ÉCONOMIE CIRCULAIRE

3.3.1 Impacts, risques et opportunités matériels

En proposant des offres de location flexibles, Akiem offre des alternatives à l'achat de locomotives.

Les clients disposent d'une plus grande flexibilité dans le choix de l'actif adéquat pour leurs besoins. Par conséquent, l'exploitation de la flotte européenne de matériel roulant elle-même est optimisée, ce qui réduit le nombre d'actifs globaux nécessaires et préserve les ressources requises pour la fabrication, ainsi que l'optimisation de la consommation d'énergie pendant les opérations grâce à la bonne solution en matière de matériel roulant. Les activités de maintenance d'Akiem permettent de prolonger le cycle de vie des locomotives en réparant le matériel roulant défectueux et en garantissant la fiabilité et la disponibilité.

Cependant, **l'achat de matériel roulant et de composants contribue à l'épuisement des ressources naturelles.** En effet, la fabrication d'éléments essentiels du matériel roulant et des composants contribue à l'épuisement des ressources naturelles.

En effet, la fabrication de composants essentiels (notamment l'acier, le fer, le cuivre et l'aluminium)⁸ nécessite l'extraction et la transformation de matières premières. Cela peut avoir un impact durable sur les écosystèmes, l'exploitation minière entraînant la déforestation et la destruction des habitats naturels.

Akiem a un impact direct sur la consommation de ressources par le biais de ses activités de maintenance et de location.

En optimisant ses activités économiques, elle contribue à la réalisation de l'objectif 12 de développement durable des Nations Unies : "Assurer des modes de consommation et de production durables".

3.3.2 L'approche Akiem

Engagement : Promouvoir l'économie circulaire

Le développement durable signifie réduire notre empreinte environnementale, [...] promouvoir l'économie circulaire[...]⁹

Faire plus avec moins

Pour gérer systématiquement son impact sur l'environnement, Akiem dispose d'un **système de gestion environnementale certifié ISO 14001:2015 à Krefeld depuis 2021 et à Kassel depuis 2022.** La mise en œuvre d'un système de gestion environnementale contribue également à la disponibilité et à la fiabilité des données pertinentes telles que la consommation de ressources et d'énergie. Dans ce contexte, Akiem a également réalisé des évaluations de l'impact environnemental au niveau du site en tenant compte du cycle de vie des aspects des activités. L'amélioration de la transparence sur ses flux de ressources est un élément central des systèmes de gestion environnementale ISO 14001, ce qui permettra à Akiem de **poursuivre son optimisation.**

Notre engagement en faveur de l'économie circulaire est

également défini dans notre politique ESS.

Afin d'améliorer l'efficacité et la disponibilité des actifs pour nos clients, nous utilisons de plus en plus les données issues de la phase opérationnelle, associées à l'analyse du marché, pour nous assurer que nous pouvons offrir à nos clients le type de matériel roulant le mieux adapté à leurs besoins (voir chapitre 3.1). Cela nous guide dans la composition de notre future flotte de matériel roulant.

L'allongement de la durée de vie

Pour que notre matériel roulant puisse être exploité le plus longtemps possible, il est essentiel de maintenir la boucle des matériaux aussi fermée que possible.

Pour les pièces détachées, cela signifie qu'il faut remplacer uniquement ce qui n'est plus utilisable et remettre à neuf les pièces qui peuvent être réutilisées.

Lorsque des pièces doivent être achetées, les activités d'achat comprennent également l'examen des options d'occasion - qui doivent toujours satisfaire aux normes de qualité les plus strictes - ainsi que l'assurance que les nouvelles pièces sont extrêmement durables pour garantir une utilisation prolongée malgré les fortes contraintes auxquelles les pièces de locomotives sont exposées.

Un défi majeur reste la capacité d'acquérir, d'entretenir et d'utiliser les anciens systèmes pour garantir une activité durable aux clients, en raison des longs cycles de vie du matériel roulant, de 30 ans ou plus. À moyen et long terme, ces systèmes ne sont souvent plus fonctionnels (problèmes de compatibilité) ou ne sont même plus disponibles.

C'est pourquoi Akiem **optimise en permanence son stock de matériel et met en place un écosystème de partenaires pour garantir l'accès aux pièces nécessaires.**

⁸ Basé sur la liste des produits à fort impact du Réseau d'objectifs scientifiques (SBTN)
⁹ Charte d'éthique du groupe Akiem, p.6

3 OPÉRATIONS RESPONSABLES : MATÉRIALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Récupérer de la valeur en fin de vie

À la fin du long cycle de vie du matériel roulant vient le démantèlement, pour lequel Akiem collabore avec des entreprises spécialisées. Cela permet d'une part d'éviter toute pollution de l'environnement et d'autre part de réintroduire dans le cycle des matériaux la plus grande quantité possible de matière contenue dans une locomotive. Les taux de recyclabilité et de récupération sont extrêmement élevés pour les locomotives :

- **Alstom Prima II** : 93 % de recyclage des matériaux, 2 % de récupération d'énergie, 5 % d'élimination.
- **Siemens Vectron Electric** : 96 % de recyclage des matériaux, 1 % de récupération d'énergie, 3 % d'élimination.

3.3.3 Les résultats Akiem



Plus de révisions lourdes sous le contrôle d'Akiem

Avec l'ouverture de notre nouveau site à Ostricourt à la mi-2024, nous avons commencé à internaliser la révision à mi-vie de notre flotte Prima (plus de 150 locomotives). L'objectif est d'assurer la fiabilité et la disponibilité opérationnelle de ces locomotives pendant encore dix à vingt ans. Ces informations nous permettront **également d'améliorer les aspects liés au cycle de vie, notamment en optimisant les intervalles de révision et d'inspection**. Cela permet de réduire la consommation de ressources tout en veillant à ce que la sécurité ne soit jamais compromise.

Évaluer la circularité inhérente au rail

Le secteur ferroviaire a toujours appliqué les concepts de circularité. Toutefois, à ce jour, nous n'avons pas encore systématiquement suivi les impacts à l'aide de mesures quantitatives. C'est pourquoi, nous ne disposons pas encore de données sur le poids de l'ensemble des matériaux ni sur celui des matériaux réutilisés ou recyclés. Nous prévoyons de concentrer nos efforts sur les éléments clés des opérations de maintenance en analysant les processus, en examinant les données disponibles

en interne et en nous engageant auprès des principaux fournisseurs.

Les sites appartenant à Akiem sont recertifiés ISO 14001.

Fin 2024, les deux **sites Akiem de Kassel et Krefeld ont passé avec succès leurs audits de recertification ISO 14001**.

Dans un avenir proche, le prochain site à mettre en œuvre un système de gestion certifié ISO 14001 est le nouveau site d'Ostricourt, en France. Le système de gestion mis en œuvre sur le site qui a ouvert ses portes en 2024 s'aligne déjà fortement sur les orientations correspondantes. Akiem est également en train d'examiner dans quelle mesure elle peut mettre en œuvre ses systèmes de gestion environnementale et les enseignements tirés des projets pilotes de Krefeld et de Kassel sur ses autres sites, même s'ils n'appartiennent pas à Akiem.



Akiem met en œuvre une stratégie détaillée pour limiter son empreinte environnementale, en se concentrant sur les **ÉNERGIES RENOUVELABLES**, les véhicules électriques et les opérations à **HAUT RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE**.

4. INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

4. INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE¹⁰

4.1 SANTÉ ET SÉCURITÉ

4.1.1 Impacts, risques et opportunités matériels

Le modèle d'entreprise d'Akiem exige qu'une partie de sa main-d'œuvre travaille directement sur et autour des locomotives.

Les techniciens mobiles se trouvent également sur le terrain, ce qui peut avoir des conséquences négatives sur leur santé en cas d'accident.

En amont, les travailleurs des fournisseurs matériellement affectés proviennent de sociétés de services spécialisées opérant dans des environnements contrôlés par Akiem. Ils effectuent généralement des activités de maintenance identiques ou similaires à celles de la main-d'œuvre d'Akiem, ce qui les expose aux mêmes risques et dangers en matière de santé et de sécurité et aux mêmes incidences sur leur santé.

Akiem est directement responsable de la protection de ses plus de 400 collaborateurs sur le lieu de travail ainsi que des non-salariés au sein de sa main-d'œuvre. Ce faisant, elle contribue directement à l'objectif de développement durable n°8 des Nations Unies: « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ».



¹⁰ ESRS S1, ESRS S2



Akiem donne la priorité à la **SANTÉ ET A LA SÉCURITÉ** du personnel par le biais d'évaluations des risques, de formations et d'une **AMÉLIORATION CONTINUE** des mesures de sécurité.

4. INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE¹⁰

4.1.2 L'approche Akiem

Engagement : Assurer des conditions de travail sûres et saines

« Une priorité essentielle pour nous tous, mais aussi pour toute personne se trouvant dans nos locaux, est de veiller à la santé, à la sécurité et à la dignité. Notre objectif est de parvenir à "zéro accident", tant pour les employés que pour les opérations.¹¹ »

 Objectif principal pour 2025 : Taux de fréquence des accidents enregistrables de 10 pour l'ensemble du groupe.

Évaluation du risque de préjudice

Akiem met à jour et publie chaque année un **document d'évaluation** des risques conformément à la réglementation nationale, y compris une évaluation des risques liés à l'environnement ferroviaire.

Le résultat de cette évaluation des risques est communiqué à tous les employés dans le cadre du processus continu de sensibilisation aux risques. Ces évaluations étant basées sur les activités, elles couvrent également tous les non-salariés et tous les travailleurs qui effectuent ces activités pour le compte d'Akiem. Chez Akiem Maintenance & Services, l'évaluation est réalisée en collaboration avec un médecin du travail.

¹¹ Charte éthique du groupe Akiem, p6

Akiem a développé sa compréhension des principaux risques de préjudices dans sa chaîne de valeur à partir de différentes sources. Du côté des fournisseurs, les travailleurs effectuent souvent des activités identiques ou similaires à celles de notre propre personnel. Les évaluations des risques liés aux activités s'appliquent donc également à eux. En outre, Akiem procède également à des audits périodiques des fournisseurs ou à des visites sur place. Des audits exceptionnels peuvent être réalisés en cas de non-conformité majeure. En aval, la compréhension du risque de préjudice a principalement évolué grâce à l'adhésion aux principes des exigences légales liées au cadre réglementaire "Entité en charge de la maintenance" qui garantit la sécurité des opérations ferroviaires.

Les équipes Q-EHS contrôlent les risques en matière de santé et de sécurité, la conformité des processus d'exploitation avec les exigences réglementaires pertinentes, puis donnent leur avis et formulent des recommandations le cas échéant.

Intégrer la sécurité dans toutes les activités

Afin d'accélérer nos efforts de sensibilisation aux questions de santé et de sécurité au sein de toutes nos équipes et d'assurer le développement de pratiques et de réflexes communs à tous les niveaux de l'organisation, Akiem a mis au point un programme de santé et de sécurité à l'échelle du groupe.

Au-delà des aspects de gouvernance et de gestion, la formation, la sensibilisation et l'engagement de l'encadrement supérieur sont des piliers centraux de cette feuille de route.

Suivre les événements et assurer des actions efficaces

En mars 2024, **un système de gestion intégré a été déployé à l'échelle du groupe**. Il s'agit d'une plateforme unique permettant de signaler, d'examiner et d'enquêter sur les incidents liés à la sécurité, à la qualité et à l'environnement. Cet outil représente une étape majeure dans la rationalisation du processus de signalement et d'analyse des événements, ainsi que dans la définition des plans d'action associés. Il a un impact positif important sur la fiabilité des données collectées sur nos différents sites et sur la mesure de l'efficacité des actions entreprises.

Les événements liés à l'ESS, y compris les plans d'action, sont communiqués chaque mois à la direction générale. Ces résultats ainsi que les progrès de la feuille de route du groupe en matière de santé et de sécurité sont examinés chaque trimestre par le comité d'audit et de sécurité avec nos actionnaires.

4. INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE¹⁰

Élaboration de normes à l'échelle du groupe

Akiem accorde la priorité à la mise en œuvre de mesures de sécurité collectives et normalisées sur tous ses sites de travail afin de préserver le bien-être de l'ensemble de son personnel. L'accent a été mis sur l'élaboration d'une ligne directrice pour les EPI (Équipements de Protections Individuelle) à l'échelle du groupe et d'un outil d'approvisionnement connexe, proposant une ligne directrice unique pour la conception et l'équipement sûrs des puits, définissant une norme homogène pour la gestion des visiteurs extérieurs et unifiant l'approche pour la gestion de la sécurité des travailleurs isolés.

La mise en œuvre continue des différentes fonctionnalités fournies par l'outil IMS est également un aspect essentiel de la conception de processus harmonisés liés à la gestion des matières dangereuses, aux risques et à la gestion des audits.

Fournir une formation adéquate et sensibiliser le public

Akiem assure l'organisation de formations et d'instructions en matière de sécurité, qui sont une condition préalable à l'exercice d'une activité donnée par nos employés. Un programme d'initiation à la sécurité, obligatoire pour tous les nouveaux employés et accessible par le biais d'un site web, a été lancé et sera déployée sur l'ensemble de nos pays d'ici à la fin de 2025.

Des mises à niveau régulières et des campagnes de sensibilisation sont organisées sur différents thèmes tout au long de l'année, sous la direction des équipes EHS et de la direction locale.

Extension de nos normes ESG aux fournisseurs

Pour garantir que les valeurs et les normes ESG d'Akiem, notamment en matière de sécurité, sont également respectées dans la chaîne d'approvisionnement en amont, au-delà des sites d'Akiem, plusieurs actions ont été mises en place. Tout d'abord, **les conditions générales d'achat exigent de tous les fournisseurs qu'ils reconnaissent le code de conduite d'Akiem et qu'ils respectent les normes ESG**, des aspects-clés tels que la sécurité et le respect des droits de l'homme sont explicitement mis en exergue. Toutes les entreprises relevant du champ d'application de la loi française sur le devoir de vigilance doivent apporter la preuve qu'elles respectent les normes sociales, par exemple en fournissant la sécurité sociale à leurs employés, via ProVigis, une plateforme dédiée. Pour tous les contrats avec des fournisseurs stratégiques et critiques, une clause ESG spéciale est intégrée dans les contrats. Au-delà des normes applicables, cette clause exige de ces fournisseurs qu'ils se soumettent à une évaluation externe de leurs performances en matière de développement durable (par exemple, EcoVadis), qu'ils partagent les résultats avec Akiem et qu'ils s'engagent à s'améliorer en permanence.

Depuis 2023, tous les fournisseurs critiques et stratégiques doivent également signer le nouveau code de conduite des fournisseurs du groupe Akiem.

Garantir **la santé et la sécurité est l'un des aspects essentiels que nous attendons de notre chaîne d'approvisionnement.**

4.1.3 Les résultats Akiem

Augmentation du nombre d'incidents de sécurité enregistrés

En 2024, **11 blessures enregistrables (2023 : 7) d'employés ont été signalées, dont 9 ont entraîné des absences**, ainsi que 2 presque accidents avec un risque de blessure grave (2023 : 1).

Une blessure de premier secours avec risque de blessure grave (2023 : 2) a été signalée.

Ces chiffres signifient que l'objectif fixé pour 2024, à savoir un taux de fréquence des accidents enregistrables inférieur à 5, n'a pas été atteint.

Le taux de gravité est resté stable en 2024 par rapport à 2023 et aucune blessure enregistrable ou entraînant une perte de temps n'a été enregistrée au cours du dernier trimestre de l'année. **La tendance à une culture de la sécurité et à un comportement de signalement plus positifs se poursuit**, soutenue par la mise en service du nouvel outil de signalement et d'analyse et par une sensibilisation accrue des équipes aux questions de santé et de sécurité.

4. INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE¹⁰

Fig. 18 : Accidents du travail et décès des salariés 2022-2024

	2022				2023				2024*			
	Blessures enregistrables	Taux de fréquence ¹	Jours ouvrables perdus	Taux de gravité ²	Blessures enregistrables	Taux de fréquence ¹	Jours ouvrables perdus	Taux de gravité ²	Blessures enregistrables	Taux de fréquence ¹	Jours ouvrables perdus	Taux de gravité ²
Leasing, Holding, Passenger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Maintenance & Services	7	21,9	48	0,15	7	21,2	98	0,20	11	22,7	61	0,12
Total	7	13,6	48	0,09	7	13,9	98	0,15	11	15,2	61	0,08

*Données 2024 vérifiées par un tiers.

¹Taux de fréquence des accidents enregistrables= (nombre de décès et toutes les blessures : blessures à haut risque, blessures enregistrables, blessures de première urgence avec risque de blessure grave / nombre total d'heures travaillées dans l'année) x 1 000 000

² Taux de gravité = (nombre de jours perdus pour cause d'incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

Note : Mise à jour méthodologique des calculs des heures travaillées en 2023, les valeurs de 2021 et 2022 ont été recalculées selon la nouvelle méthodologie.

Nous restons déterminés à réduire le taux d'accidents, avec le nouvel objectif de ramener le taux de fréquence des accidents enregistrables à 10 pour l'ensemble du groupe.

Mise en place d'un système de gestion de la santé et de la sécurité à l'échelle du groupe

Dans l'ensemble du groupe, **un système de gestion de la santé et de la sécurité est en place et couvre 100 % de nos effectifs**, aligné aux normes internationalement reconnues, notamment la norme ISO 45001:2018. Les deux sites allemands de Krefeld et de Kassel ont passé avec succès la certification du système de gestion de la santé et de la sécurité au travail selon la norme ISO 45001:2018 en 2023. Cela souligne l'importance de l'approche thématique et systématique adoptée par Akiem pour garantir les normes de sécurité les plus élevées. La certification de notre dernier site de maintenance à Ostricourt est prévue à l'avenir.

Poursuite de l'animation du personnel en matière de sécurité

Tout au long de l'année, les référents sécurité (personnel spécialisé couvrant tous les sites) ont organisé deux présentations sur la sécurité (obligatoires pour tous les employés) sur les thèmes suivants :

- **Déclaration un accident du travail**
- **Ergonomie au poste de travail sur écran**

En plus, **le comité de sécurité au travail légalement requis sur les sites de Kassel et de Krefeld en Allemagne s'est réuni chacun quatre fois**. Un large éventail de questions relatives à la sécurité a été abordé.

Les sujets et incidents spécifiques aux sites ont été discutés et des mesures appropriées ont été mises en œuvre. **Les deux comités abordent également les questions environnementales dans leurs discussions.**

Augmentation de la couverture des performances des fournisseurs

Depuis l'établissement de l'objectif en 2022 d'avoir tous les fournisseurs stratégiques et critiques couverts par une évaluation externe, les nouveaux fournisseurs stratégiques et critiques sont supervisés par le département des achats. Chaque trimestre, le nombre de fournisseurs ayant fait l'objet d'une évaluation ESG est suivi et des rappels sont envoyés si un fournisseur n'a pas encore satisfait à l'exigence.

La couverture des fournisseurs stratégiques et critiques par EcoVadis ou une politique ESG équivalente reste à un niveau élevé, avec seulement 10 % de fournisseurs non couverts (2023 : 8 %). Les fournisseurs non couverts

sont généralement des PME spécialisées qui n'ont pas d'expérience préalable en matière d'évaluation ESG. Pour eux, les ressources nécessaires pour participer constituent un obstacle. Afin de pouvoir répondre de manière adéquate à de tels cas, l'équipe chargée des achats suit régulièrement des formations EcoVadis pertinentes.

En ce qui concerne la signature du Code de conduite des fournisseurs d'Akiem, plus de 90 % des fournisseurs stratégiques et essentiels l'ont signé.

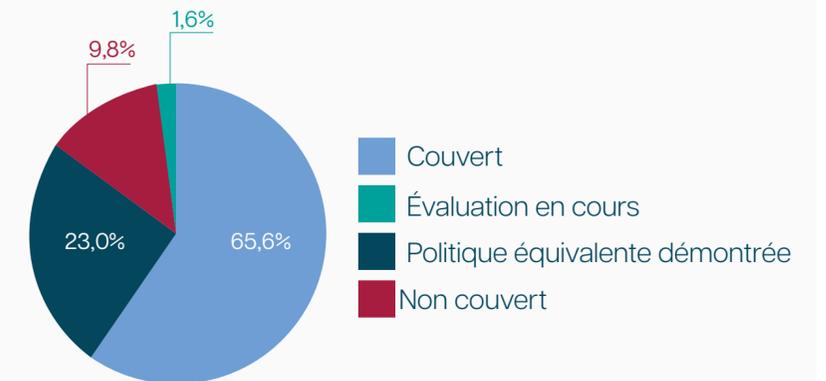
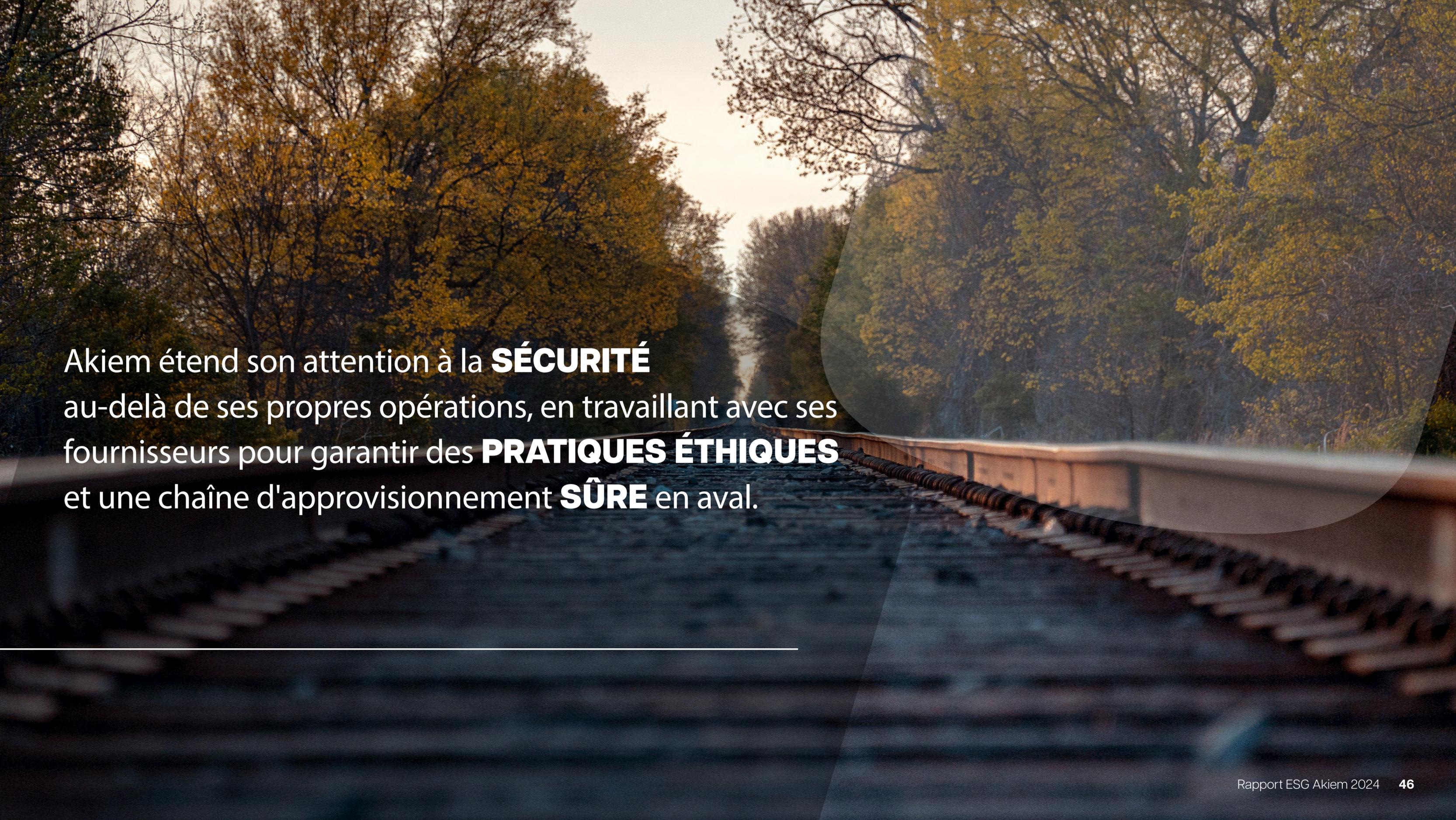


Fig. 19: État des évaluations ESG des fournisseurs stratégiques et critiques (fin 2024)¹

¹Les notations couvertes comprennent également les notations qui ont expiré.



Akiem étend son attention à la **SÉCURITÉ**
au-delà de ses propres opérations, en travaillant avec ses
fournisseurs pour garantir des **PRATIQUES ÉTHIQUES**
et une chaîne d'approvisionnement **SÛRE** en aval.

4. INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE¹⁰

4.2 DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

4.2.1 Impacts, risques, et opportunités matériels

Le personnel d'Akiem est exposé à un environnement de travail exigeant, naviguant dans un secteur fortement réglementé accompagné d'une vague de digitalisation croissante. Grâce à des formations, **Akiem fournit à ses employés les ressources qui leur permettent de développer des profils attrayants**, garantissant leur employabilité au sein d'Akiem et au-delà.

En tant qu'employeur important ayant connu une forte croissance ces dernières années et une croissance continue, **Akiem est en mesure d'influencer activement le nombre de femmes employées**, contribuant ainsi à réduire les inégalités inhérentes au secteur ferroviaire.

De même, Akiem, en tant qu'employeur, est également en mesure de **fournir des emplois à une population diversifiée, y compris aux personnes handicapées**, et de façonner activement la composition de sa main-d'œuvre.

En tant qu'entreprise internationale, Akiem s'attache à maintenir et à favoriser la diversité et l'intégration de sa main-d'œuvre. Elle contribue ainsi à la réalisation de l'objectif de développement durable des Nations Unies n°4 "Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie" et l'objectif n°5 "Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles".



4. INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

4.2.2 L'approche Akiem



Engagement : Promouvoir l'égalité des sexes et le développement professionnel des employés

« Le groupe fait preuve de responsabilité sociale en promouvant l'égalité des sexes et la diversité par le biais de diverses actions de soutien, en favorisant le développement professionnel tout au long de la carrière, en offrant des formations, des opportunités et des promotions.¹² »

👉 2025 Objectif 1 : Augmenter le taux d'emploi des femmes à 28%

👉 2025 Objectif 2 : Employer 2 personnes handicapées supplémentaires vs. 2024

Promouvoir le développement professionnel par le biais de parcours de carrière et de formations

Akiem propose un large éventail de parcours professionnels. Nous donnons à de jeunes étudiants talentueux la **possibilité d'accéder au marché du travail par le biais d'apprentissages techniques et de programmes d'apprentissage post-diplôme**. À Krefeld, en Allemagne, un programme d'apprentissage d'électricien et de mécatronicien est en place et est développé en étroite collaboration avec les écoles locales et la chambre locale de l'industrie et du commerce. En outre, divers types de stages et d'emplois spécifiques sont proposés aux étudiants.

Les employés plus expérimentés ont la possibilité de développer leur carrière à l'échelle internationale grâce à des contrats d'expatriation à court ou long terme. Les employés possédant des connaissances techniques-clés sont identifiés comme des "experts" au sein de l'organisation. Ils contribueront aux formations internes et soutiendront les techniciens grâce à leurs connaissances approfondies.



¹²Charte éthique du groupe Akiem, p.10

4. INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

Ces mesures sont étayées par un large éventail de **possibilités de formation qui permettent à nos employés de poursuivre leur développement professionnel et personnel**. Il s'agit notamment de compétences générales telles que les langues, la communication ou la gestion, ainsi que des compétences spécifiques telles que la technologie ferroviaire, la maintenance, la vente, la finance, le droit ou l'informatique. Compte tenu de leur importance, les formations à la sécurité sont obligatoires pour tous les employés.

Créer l'égalité des chances

Les femmes étant fortement sous-représentées dans l'industrie ferroviaire, nous nous sommes engagés à **assurer une plus grande représentation des femmes dans l'ensemble de l'organisation**.

Un premier pas vers cet engagement est intégré dans la phase de recrutement, le sexe minoritaire - à savoir les femmes dans la plupart des départements - étant prioritaire à qualifications égales. Cette mesure est étayée par un objectif spécifique visant à accroître la proportion de femmes au sein du groupe.

La rémunération des cadres supérieurs est également liée à l'augmentation de la proportion de femmes.

En ce qui concerne l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, nous analysons l'écart existant sur la base d'une référence interne par catégorie d'emploi. **Un budget spécifique est réservé à la réduction des lacunes identifiées lors du cycle annuel d'augmentation des salaires**.

Enfin, des **formations spécifiques de sensibilisation et de compétence sont proposées à différents niveaux**, telles que des formations au leadership pour les femmes, des formations sur les préjugés inconscients pour les cadres, ainsi qu'une série de formations pertinentes pour tous les employés sur la plateforme d'apprentissage en ligne d'Akiem.

Favoriser l'inclusion

En tant qu'employeur, nous nous **engageons également à constituer une main-d'œuvre inclusive** en offrant des emplois aux personnes handicapées.

Pour créer un impact durable, il faut comprendre clairement les exigences spécifiques de chaque rôle au sein d'Akiem, les adaptations potentiellement nécessaires en ce qui concerne l'environnement de travail et les processus, ainsi que la sensibilisation de l'ensemble du personnel existant.

Ce dernier point est abordé par des formations, par exemple sur la plateforme d'apprentissage en ligne d'Akiem. Un projet pilote à Kassel, en Allemagne, **où Akiem travaille avec une entreprise locale spécialisée dans l'emploi des personnes handicapées** depuis 2023, permet d'obtenir des informations supplémentaires. Des personnes issues de différents domaines professionnels peuvent rejoindre Akiem sur une base intérimaire. Ce projet se poursuivra et il est prévu de l'étendre aux autres sites (par exemple à Krefeld et Ostricourt) et de recruter directement des personnes handicapées. L'objectif lié à la rémunération pour 2025 est d'augmenter le nombre de salariés en situation de handicap de 2.

Fig. 20 : Effectifs d'Akiem en fin d'année

Effectifs	2022	2023	2024* ¹
Leasing / Holding/ Passenger	107	137	143
Maintenance & Services	200	260	308
Total	307	397	451



* Données 2024 vérifiées par un tiers.

¹ La méthodologie a changé en 2024, prenant désormais également en compte les apprentissages et les stages rémunérés (voir la note méthodologique pour plus de détails), les chiffres de 2023 ont été mis à jour en conséquence.

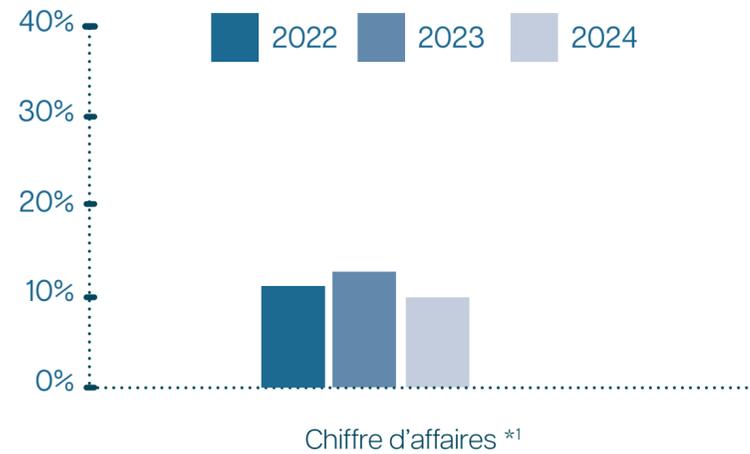
4. INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

4.2.3 Les résultats Akiem

Poursuite de la croissance et diminution du taux de fluctuation

En 2024, l'effectif total d'Akiem est passé à 451 employés à la fin de l'année. La quasi-totalité des employés travaillent dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée et à temps plein.

Fig. 21 : Évolution du chiffre d'affaires



* Données 2024 vérifiées par un tiers.

¹ Formule = départs/effectif en fin d'année ; Formule mise à jour en 2023 (valeurs 2022 non adaptées)

Le nombre total de contrats à temps partiel est inférieur à 10 (hors apprentissage et stages), répondant à des besoins spécifiques ou parfois demandés par les salariés eux-mêmes.

Les contrats temporaires sont utilisés pour des remplacements temporaires d'employés, par exemple pendant des congés parentaux, des maladies de longue durée, mais aussi pour des pics de charge de travail, par exemple lors de l'implémentation d'un nouveau logiciel. Pour des besoins à court terme, Akiem travaille également avec des employés intérimaires en fonction des tendances et des besoins du marché. Pour tous les contrats temporaires, l'objectif est de recruter des personnes sur une base permanente dans la mesure du possible et de manière appropriée.

Dans un environnement toujours dynamique, notre taux de fluctuation a diminué pour atteindre 11,1 % (2023 : 12,3 %). Au total, 50 employés ont quitté l'entreprise, ce qui correspond au niveau de l'année précédente (2023 : 49). En raison de l'augmentation globale du nombre d'employés, le taux de fluctuation a donc diminué. Pour plus de détails sur les données relatives aux salariés, voir le chapitre 6.4.

Fig. 22: Employees (FTEs) by contract type¹

	2023				2024*			
	Contrat permanent	Contrat à durée déterminée	Stagiaires	Total employés	Contrat permanent	Contrat à durée déterminée	Stagiaires	Total employés
Nombre d'employés	356,9	20,3	4,1	381,3	392,9	29,5	8,7	431,1
% du total des employés	93,6 %	5,3 %	1,1 %	100 %	91,1 %	6,8 %	2,0 %	100,0 %
% des femmes	20,8 %	48,3 %	75,6 %	22,9 %	23,6 %	40,3 %	52,9 %	25,3 %
% des hommes	79,2 %	51,7 %	24,4 %	77,1 %	76,4 %	59,7 %	47,1 %	74,7 %

* Données 2024 vérifiées par un tiers.

¹ La méthodologie a changé en 2024, prenant désormais également en compte les apprentissages et les stages rémunérés (voir note méthodologique pour plus de détails), les chiffres des années précédentes ont été mis à jour en conséquence

Analyse de l'écart d'âge

La recherche de techniciens sur les marchés allemand et français de l'emploi reste difficile en raison de l'évolution démographique et de la forte concurrence. Akiem **continue donc d'investir dans le nombre d'étudiants, d'apprentis et de stagiaires** afin de recruter et de former des jeunes directement après la fin de leurs études et pendant celles-ci.

Fig. 23 : Répartition des employés par tranche d'âge

RÉPARTITION PAR ÂGE	2024*
Moins de 30 ans	20%
30-50 ans	63%
Plus de 50 ans	17%

* Données 2024 vérifiées par un tiers.

Pour la première fois, nous avons également examiné la répartition par âge de nos employés. L'âge moyen de nos employés est de 38 ans. La majorité de nos employés se trouve dans la catégorie des 30-50 ans. Il est important de noter que **la catégorie la plus jeune (moins de 30 ans) est plus importante que la plus âgée (plus de 50), ce qui souligne l'engagement d'Akiem à investir dans les jeunes pour développer sa main-d'œuvre.**

En 2024, plus de 40 apprentis et étudiants ont été employés dans le cadre de ces programmes. Certains d'entre eux ont également été recrutés par la suite.

Fig. 24 : Répartition des employés par groupe d'âge (en ETP)

CATÉGORIE	TOTAL	EN LIGNE	TECHNIQUE	NON TECHNIQUE
Personne formées	468	356	157	188
Heures de formation	16.707*	779	11.944	3782
Heure par employé	37*			

* Données 2024 vérifiées par un tiers.

4. INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

Formations personnalisées et standardisées

Au début de l'année, chaque employé discute individuellement avec son supérieur de ses performances, de ses résultats et de ses besoins en formation. C'est sur cette base que le plan de formation global est élaboré. Ce cadre aborde également les charges de travail individuelles afin de prévenir les risques psychosociaux.

Pour les techniciens, le programme de formation obligatoire est basé sur une matrice de compétences concernant les différents types de locomotives et est organisé avec des formateurs internes et externes ou des instituts de formation.

En termes d'heures de formation, **les formations techniques restent le type de formation le plus important**, ce qui permet à nos techniciens de toujours disposer des connaissances spécialisées requises. Néanmoins, des investissements significatifs sont également réalisés pour les aspects non techniques, soit par le biais de formations en ligne qui sont généralement dispensées à une large masse d'employés, soit par des formations non techniques qui sont plus adaptées aux exigences des parcours de carrière individuels. Avec une moyenne de 37 heures par employé en 2024, le niveau de formation est resté au niveau de 2023

Figure 25 : Répartition des employés par sexe et hiérarchie en fin d'année (sur la base des ETP¹)

HIERARCHIE DES EMPLOIS	FEMME 2022 (% / #)	FEMME 2023 (% / #)	FEMME 2024 (% / #)
Leasing/Holding/Passenger	38% / 41	42,1% / 55,6	44,8% / 61,6
Comité exécutif	22% / 2	22,2% / 2	16,7% / 1
Directeurs	17% / 1	25% / 2	37,5% / 3
Gestionnaires	44% / 8	40% / 8	43,5% / 10
Salariés	41% / 30	45,8% / 43,6	47,6% / 47,6
Maintenance	12% / 24	12,7% / 31,7	16,2% / 47,7
Comité exécutif	0% / 0	0% / 0	0% / 0
Directeurs	0% / 0	14,3% / 1	33,3% / 2
Gestionnaires	18% / 3	15,4% / 4	22,2% / 6
Salariés	12% / 21	12,5% / 26,7	15,3% / 39,7
Total du groupe	21% / 65	22,9% / 87,3	25,3% / 109,3

* Données 2024 vérifiées par un tiers.

¹ Méthodologie modifiée en 2024, prenant désormais également en compte toute forme d'apprentissage (voir note méthodologique pour plus de détails), adaptée pour 2023.



Akiem investit dans la **FORMATION**, la **DIVERSITÉ** et l'**INCLUSION** afin de constituer une **ÉQUIPE** compétente et engagée.

4. INVESTIR DANS LES PERSONNES : MATÉRIALITÉ SOCIALE

Amélioration de l'écart entre les hommes et les femmes

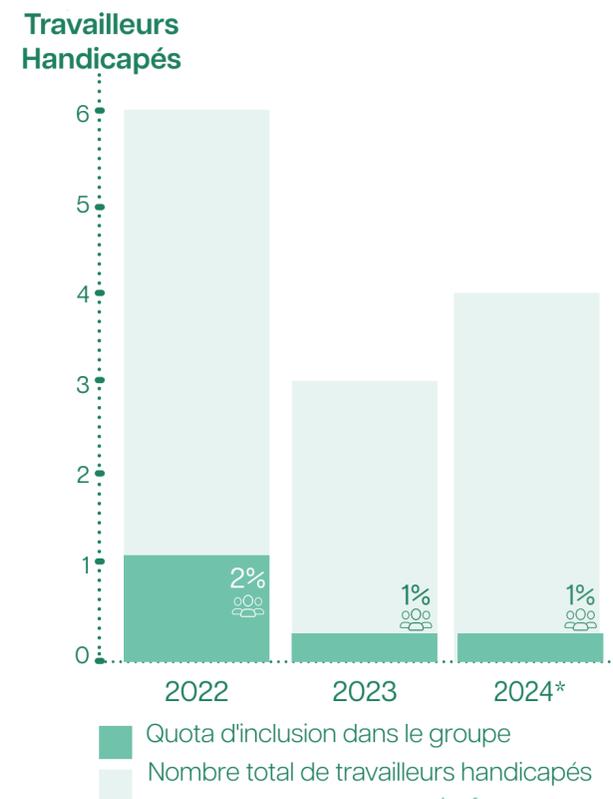
Bien que nous reconnaissons que notre industrie a traditionnellement une représentation plus faible des femmes, en particulier dans l'unité Maintenance (techniciens, ingénieurs, logisticiens, personnel d'entrepôt), nous travaillons activement à accroître la diversité des genres à tous les niveaux de l'organisation. Ainsi, selon les domaines fonctionnels, la part des femmes en 2024 varie de 16% à la Maintenance (2023 : 13%) à 45% dans les autres unités opérationnelles (2023 : 42%), mais s'est améliorée dans les deux domaines. Par conséquent, nous avons également augmenté la part des femmes à plus de 25% (2023 : 23%).

Il est important de noter que des **progrès pourraient également être réalisés au niveau des postes de directeur et de manager**, pour atteindre plus de 32 % dans l'ensemble du groupe (2023 : moins de 25 %).

Malgré ces progrès, un **potentiel d'amélioration subsiste, notamment dans le département de la maintenance.**

Akiem reste déterminée à atteindre une plus grande représentation des femmes dans l'ensemble de l'organisation. Nous sommes convaincus que nos efforts continus permettront de diversifier davantage notre main-d'œuvre et de créer un environnement plus inclusif où tous les employés peuvent atteindre leur plein potentiel.

Figure 26 : Salariés handicapés (effectifs et part)



* Données 2024 vérifiées par un tiers.

Prochaines étapes pour l'inclusion à long terme

En 2024, le nombre d'employés handicapés est passé à 4 (2023 : 3). L'un des aspects identifiés comme facilitant l'intégration à long terme des employés handicapés dans le personnel d'Akiem est la **sensibilisation interne et la préparation des collègues et de l'environnement de travail à l'accueil du personnel ayant des besoins spécifiques**. La mise en œuvre de programmes de formation et l'intensification de la collaboration avec des agences de recrutement spécialisées restent des mesures-clés pour continuer à augmenter ce chiffre. Nous nous sommes fixés pour objectif d'augmenter le nombre d'employés handicapés à au moins 6 d'ici à la fin de 2025.

5. CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE

5. CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE¹³

5.1 PRINCIPES DIRECTEURS : CONDUITE ÉTHIQUE DES AFFAIRES

5.1.1 Impacts, risques et opportunités matériels

Par l'intermédiaire de ses employés ou en amont et en aval de sa chaîne de valeur, lors de l'achat d'équipements ou de la négociation de contrats, Akiem peut être confrontée à des comportements contraires à l'éthique, en particulier : les pratiques anticoncurrentielles, les cadeaux en vue de l'obtention de faveurs commerciales, la violation des droits de l'homme. Akiem met à la disposition des parties prenantes internes et externes un canal dédié aux dénonciations et garantit la protection des dénonciateurs conformément à la législation européenne.

En respectant des normes éthiques élevées dans la conduite de ses affaires avec les parties prenantes internes et externes, le groupe contribue à l'Objectif de Développement Durable n° 16 des Nations Unies : " Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous".

¹³ ESRS G1



5. CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE¹³

5.1 CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE

5.1.2 L'approche Akiem

Promouvoir un comportement éthique dans les affaires

Depuis 2019, la charte éthique complète d'Akiem et le code de conduite des affaires correspondant fournissent un cadre concernant le comportement attendu de tous les employés d'Akiem. Ces documents sont accessibles au public sur le site web d'Akiem, en plusieurs langues. En outre, ils sont explicitement mentionnés dans tous nos contrats avec les fournisseurs (voir le chapitre 4.1 pour plus d'informations).

Fondés sur les valeurs d'Akiem, ils fournissent des orientations et des spécifications pour les activités quotidiennes des employés, notamment en ce qui concerne les normes de qualité, de santé et de sécurité, la réglementation ferroviaire, le droit du travail (y compris les conventions de l'Organisation internationale du travail sur des sujets tels que le travail des enfants et le travail forcé), l'environnement, la corruption et le blanchiment d'argent, la confidentialité des données, la communication précise des informations financières et non financières, et la concurrence loyale. Depuis 2023, ils sont complétés par une politique additionnelle en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

Depuis 2023, l'accent est mis sur la conformité des opérations dans les pays fortement corrompus (selon [l'indice de perception de la corruption](#) de Transparency International).

Pour tout nouveau prospect (fournisseur, client, relation avec un tiers) provenant d'un pays dont la note est inférieure ou égale à 50, une évaluation supplémentaire est effectuée par le service juridique au moyen d'un outil informatique spécifique.

Une fois la relation établie, un suivi régulier est assuré.

Renforçant son engagement en matière de transparence, **Akiem a mis en place un processus obligatoire de déclaration des conflits d'intérêts** à la fin de l'année 2023. Ce processus exige que tous les membres du Comité exécutif et les cadres supérieurs divulguent officiellement tout conflit potentiel lié à des activités commerciales futures. En 2024, le programme a été étendu à tous les cadres et personnels-clés des services les plus exposés aux conflits d'intérêts, à savoir les achats et les ventes.

Le processus de déclaration obligatoire des cadeaux ou invitations reçus par les employés ou offerts aux partenaires a également été mis à jour en 2024 avec un formulaire de conformité en ligne dédié à signaler au département de la conformité. Tous les employés ont été informés de cette mise à jour et se sont vus rappeler la politique en matière de cadeaux et d'hospitalité.

Le Comité d'audit et de sécurité est régulièrement informé au cours de l'année des incidents de corruption et des efforts déployés par l'entreprise sous la direction du Compliance Officer d'Akiem pour mettre en œuvre les politiques de lutte contre la corruption et les pots-de-vin, ainsi que des résultats de ces actions.

Protéger les valeurs d'Akiem : Signalement

Akiem a mis en place un cadre de signalement au niveau du groupe en 2019 afin de renforcer l'efficacité de ses politiques. Ce cadre permet aux lanceurs d'alerte de rester anonymes.

Depuis 2020, **chaque employé du groupe Akiem peut signaler tout acte ou fait qui violerait la loi ou la Charte éthique d'Akiem ou qui serait susceptible d'avoir un impact négatif sur l'activité ou la réputation du groupe.** Depuis 2023, la plateforme est également ouverte à toutes les parties prenantes externes, le lien correspondant étant communiqué sur le site web d'Akiem. Des conseils sur l'utilisation de la plateforme et la protection des dénonciateurs sont fournis à l'ensemble du personnel d'Akiem via notre intranet. Tous les dénonciateurs agissant de bonne foi bénéficient d'une protection contre les représailles. Akiem s'engage à enquêter sur tous les signalements, y compris les incidents liés à la conduite des affaires, rapidement (réponse initiale dans les 72 heures), de manière indépendante et objective. Afin d'accroître encore son indépendance, Akiem prévoit de confier l'examen des alertes de la plateforme à un spécialiste externe.

Outre ce cadre, les employés sont encouragés à faire part de leurs préoccupations en s'adressant à leur direction ou au département des ressources humaines.

5. CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE¹³

5.1.2 Les résultats Akiem

Lancement de nouvelles campagnes de sensibilisation

Akiem propose des formations spécifiques et une communication à l'échelle du groupe pour s'assurer que tous les employés connaissent les normes et les mesures d'Akiem, ainsi que les risques et les formes de conduite commerciale contraires à l'éthique.

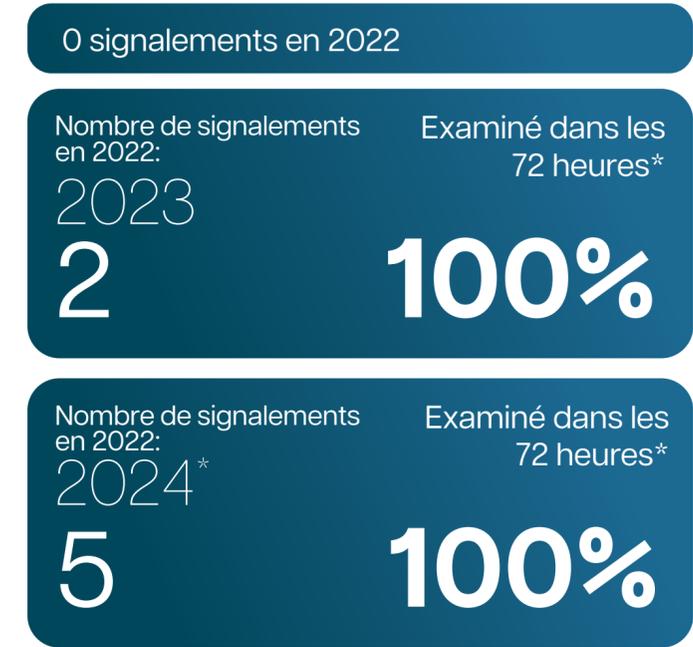
Depuis plusieurs années, une formation en ligne sur l'éthique et la conformité est proposée. Après une première session de formation obligatoire pour tous les employés après son lancement en 2021, **la formation a été mise à jour et une nouvelle session a été lancée fin 2024** jusqu'en mars 2025.

Cette dernière session s'adresse aux cadres supérieurs, à tous les cadres et à tous les employés travaillant dans des fonctions à risque: Approvisionnement (y compris la gestion du matériel), commercial, finances et contrôle de gestion, informatique. En 2025, le champ d'application sera élargi, l'objectif étant que chaque employé d'Akiem ait été formé sur le sujet. La formation comprend un test obligatoire pour s'assurer que les employés ont compris le contenu.

Depuis 2024, tous les employés sont tenus une fois par an de signer numériquement leur adhésion à la Charte éthique et au Code de conduite des affaires. Depuis la fin de l'année 2023, une clause spécifique est également intégrée dans tous les nouveaux contrats d'employés concernant l'adhésion à ces deux documents.

Suivi et résolution des alertes de dénonciation

En 2024, 5 alertes ont été reçues via notre plateforme de signalement: 4 dans la catégorie du harcèlement, 1 concernant le conflit d'intérêt présumé. Toutes les alertes ont été revues par le Compliance Officer. Pour trois des alertes de harcèlement qui peuvent être liées au même cas, une enquête externe a été ouverte par un cabinet d'avocats spécialisé.



*Données 2024 vérifiées par un tiers.

Note: L'indicateur n'inclut que les alertes émises via la plateforme d'alerte d'Akiem ; les alertes reçues par d'autres canaux, notamment les alertes liées à l'ESS via Quentic, sont traitées séparément (voir le chapitre 4.1).

Fig. 27 : Alertes de dénonciation

5. CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE¹³

5.2 PROMOUVOIR UNE CULTURE DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ

5.2.1 Impacts, risques et opportunités matériels



Avec nos équipes, nos actifs, nos services et nos partenaires, **nous contribuons à la sécurité du système ferroviaire européen.** La base de la sécurité est une culture qui donne la priorité à la qualité et au respect des normes. La certification ECM est notamment nécessaire pour continuer à opérer dans le secteur ferroviaire. **Le non-respect des normes de qualité ou de conformité peut avoir des répercussions graves sur nos activités commerciales,** car elles peuvent donner lieu à des poursuites judiciaires complexes et coûteuses en raison d'accidents entraînant des dommages humains ou environnementaux. Toute non-conformité et ses conséquences peuvent en outre nuire gravement à la réputation et à la crédibilité d'Akiem auprès des parties prenantes.

En tant que premier fournisseur européen de solutions clés en main pour la fourniture de matériel roulant et promoteur de la sécurité ferroviaire, **Akiem contribue à la réalisation de l'Objectif n°12 du Développement Durable des Nations Unies,** à savoir "assurer des modes de consommation et de production durables".



5. CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE¹³

5.2.2 L'approche Akiem



Engagement : Promouvoir la sécurité ferroviaire par une gestion rigoureuse de la qualité

“ Notre objectif est de parvenir à “zéro accident”, tant pour les employés que pour les opérations. En tant que contributeur actif à l'industrie ferroviaire européenne, nous promovons la “Déclaration sur la culture de la sécurité dans le secteur ferroviaire européen” au sein de notre organisation.¹⁴ ”

Une gestion rigoureuse de la qualité comme base de référence

La base de la sécurité est **une gestion rigoureuse de la qualité garantissant que les processus et les produits sont contrôlés de manière cohérente et répondent aux normes établies**, réduisant ainsi les erreurs et les défauts. Les risques sont ainsi minimisés, ce qui permet d'améliorer la sécurité pour les personnes, les biens et l'environnement.

C'est pourquoi Akiem adopte une approche intégrée de la gestion de la sécurité, de la qualité et des performances. Les principes suivants constituent la base de ce système d'exploitation :

- "Travail standardisé" - base de l'amélioration continue
- Des indicateurs de performance clairs, la transparence et la gestion visuelle
- Les problèmes sont résolus lorsqu'ils surviennent - et restent résolus
- Les dirigeants soutiennent l'amélioration des processus et

- Les dirigeants encadrent - Les personnes s'approprient le processus
- Développer une culture lean pour des clients et des employés heureux

En outre, le système de gestion de la qualité d'Akiem est basé sur la norme ISO 9001, la plupart de nos sites en France et en Allemagne étant certifiés en conséquence.

Garantir la sécurité des opérations

Les activités d'Akiem sont certifiées en tant qu'Entité en Charge de la Maintenance (ECM). Ce règlement exige la mise en œuvre d'un système de gestion de la maintenance afin de garantir que tout véhicule dont l'ECM est responsable de l'entretien est dans un état de fonctionnement sûr. Ce système de gestion est structuré autour d'une approche fondée sur les risques et nécessite la planification périodique d'audits tant en interne que tout au long de la chaîne de valeur, ainsi que la mesure régulière des indicateurs -clés de performance en matière de sécurité.

Cette approche spécifique au secteur contribue à un nombre d'accidents très faible, notamment par rapport à la route : pour un milliard de passagers-kilomètres, 2,6 personnes en moyenne ont été tuées dans le transport de passagers par voitures, contre 0,08 dans le transport ferroviaire (moyenne : 2012-2021)¹⁵.



¹⁴ Akiem Charte Ethique, p.6

¹⁵ Allianz pro Schiene (2023)

5. CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE¹³

5.2.3 Les résultats Akiem



La culture de la qualité et de la sécurité mesurée

La qualité, la sécurité et les performances sont inextricablement liées. Pour les intégrer et favoriser une telle culture, la direction doit montrer l'exemple. Par conséquent, dans le cadre de nos objectifs ESG, les primes des cadres supérieurs sont directement liées aux résultats obtenus dans ce domaine. En 2025, ce système de primes sera étendu à tous les cadres du groupe Akiem.

En outre, **la sensibilisation a été identifiée comme un élément-clé de l'amélioration. L'objectif est que chacun se sente responsable de la sécurité, de la qualité et de la performance.**

Pour une meilleure visibilité, des tableaux d'indicateurs-clés de performance ont été élaborés et mis en place sur nos plus grands sites de Krefeld et d'Ostricourt. Leur déploiement dans nos autres régions est prévu pour 2025.

Audit réussi de la gestion ECM

Akiem Maintenance & Services est certifié Entité en Charge de la Maintenance pour les quatre fonctions

ECM 1 : fonction de gestion ; ECM 2 : fonction de développement de la maintenance ; ECM 3 : fonction de gestion de la flotte ; ECM 4 : fonction de livraison de la maintenance depuis 2014.

Nous avons été le premier bailleur certifié ECM en Europe.

Akiem Leasing est certifié Entité en Charge de la Maintenance pour les fonctions 1 à 3 sur sa flotte non louée.



5. CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE¹³

5.3 ENGAGEMENT POLITIQUE

5.3.1 Impacts, risques et opportunités matériels



Le secteur ferroviaire est confronté à un terrain de jeu inégal avec des désavantages structurels et systémiques par rapport à d'autres modes de transport, notamment la route et l'aviation (par exemple, la fiscalité, le développement de l'infrastructure et l'accès). La mise en place d'un cadre politique adéquat et la mise en œuvre rapide et efficace des mesures nécessaires pour maintenir et accroître la compétitivité et l'attractivité du secteur requièrent un engagement coordonné entre les principales parties prenantes, y compris les décideurs politiques.

De nombreuses parties prenantes attendent d'Akiem qu'elle s'implique dans des initiatives pertinentes afin d'aligner les stratégies non commerciales sur les défis sectoriels, accélérant ainsi la croissance du secteur ferroviaire en tant que solution de transport durable.

En contribuant à des associations qui s'engagent auprès des institutions politiques de manière collaborative et transparente, nous contribuons à l'Objectif de Développement Durable n°16 des Nations Unies "Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous".

5.3.2 L'approche d'Akiem



Engagement : Promouvoir publiquement le rail en tant que mode de transport durable

“ En raison de l'avantage majeur en termes d'émissions de carbone du rail par rapport au transport routier, Akiem s'engage à promouvoir publiquement le rail en tant que mode de transport durable. ”

Le Code de conduite fournit des orientations claires

Pour renforcer l'efficacité du réseau ferroviaire européen, Akiem coopère avec d'autres acteurs poursuivant un objectif commun dans des associations professionnelles sélectionnées. Dans certains pays, Akiem est tenu d'être membre d'associations externes, par exemple, en Allemagne, de la chambre de commerce locale. Comme le prévoit le code de conduite du groupe, seuls les "référénts" nommés sont autorisés à interagir avec les fonctionnaires. Toute relation avec des représentants du gouvernement ou des agences administratives doit être conforme aux réglementations locales. En outre, **aucun don (monétaire ou en nature) à des organisations politiques n'est autorisé au sein du groupe Akiem.** Tous les dons et parrainages sont soumis à une approbation préalable et doivent être consacrés à un objectif spécifique en accord avec les principes de notre Charte éthique.

Procédure spécifique pour la participation à des associations professionnelles

Une procédure interne visant à renforcer les règles de participation aux associations professionnelles est en place depuis 2021 et s'applique à toutes les personnes représentant le groupe Akiem (y compris ses entités) et ses intérêts qui contribuent, financièrement ou personnellement, à des associations formellement établies.

Toute participation doit être formellement approuvée par le PDG d'Akiem. Les participants d'Akiem doivent reconnaître et signer les règles énoncées dans la procédure, en particulier en ce qui concerne:

- Le respect du comportement en matière de concurrence et d'antitrust,
- Les valeurs, la charte éthique et le code de conduite d'Akiem,
- La protection des informations confidentielles,
- La divulgation honnête et transparente du rôle du participant au sein d'Akiem ou de sa relation avec Akiem, et
- L'information d'Akiem et de son PDG sur les résultats des réunions.

La déclaration signée doit être envoyée au département ESG d'Akiem ainsi qu'au Compliance Officer.

5. CRÉER UNE BASE DURABLE : MATÉRIALITÉ DE LA GOUVERNANCE¹³

5.3.3 Les résultats Akiem



Bailleurs de matériel roulant représentés par l'AERRL

En 2021, Akiem a créé l'association internationale à but non lucratif Association of European Rail Rolling Stock Lessors¹⁶) (AERRL) avec d'autres grands loueurs européens de matériel roulant. En 2024, AERRL comptait 8 membres effectifs et un neuvième membre annoncé pour janvier 2025, représentant 22 pays européens et plus de 3.000 véhicules de matériel roulant.

L'objectif de AERRL est de promouvoir l'interopérabilité, la durabilité, l'efficacité et la sécurité du transport de passagers et de marchandises par matériel roulant pour les chemins de fer européens. AERRL soutient également un accès ouvert à l'infrastructure ferroviaire.

Fabien Rochefort, Président d'Akiem, est président de l'AERRL depuis sa création. Son mandat et celui des quatre autres membres du conseil d'administration ont été renouvelés à l'unanimité pour une année supplémentaire en avril 2024.

Engagement en faveur d'une zone ferroviaire européenne unique net zéro d'ici 2050

Fin 2024, AERRL a envoyé une lettre publique aux responsables politiques de l'UE en charge des transports. Elle met en avant **deux mesures clés pour améliorer le transport ferroviaire européen et atteindre les objectifs du Green Deal**, en particulier l'objectif de croissance du fret ferroviaire.

Tout d'abord, la nécessité d'un déploiement coordonné du système européen de gestion du trafic ferroviaire (ERTMS) :

Le réseau ERTMS européen est actuellement un patchwork de technologies de plus en plus coûteuses, ce qui freine le développement du transport ferroviaire, alors que cette technologie devrait améliorer la sécurité du trafic et la capacité de l'infrastructure.

Deuxièmement, AERRL demande aux autorités européennes **de concentrer les fonds publics sur l'amélioration des infrastructures et d'éviter les subventions qui pourraient perturber le marché de l'acquisition de nouveau matériel roulant.** Au lieu de cela, les subventions devraient être dirigées vers la modernisation du matériel roulant existant avec les technologies appropriées (notamment ERTMS, FRMCS - Future Railway Mobile Communication System, DAC - Digital Automatic Coupling)

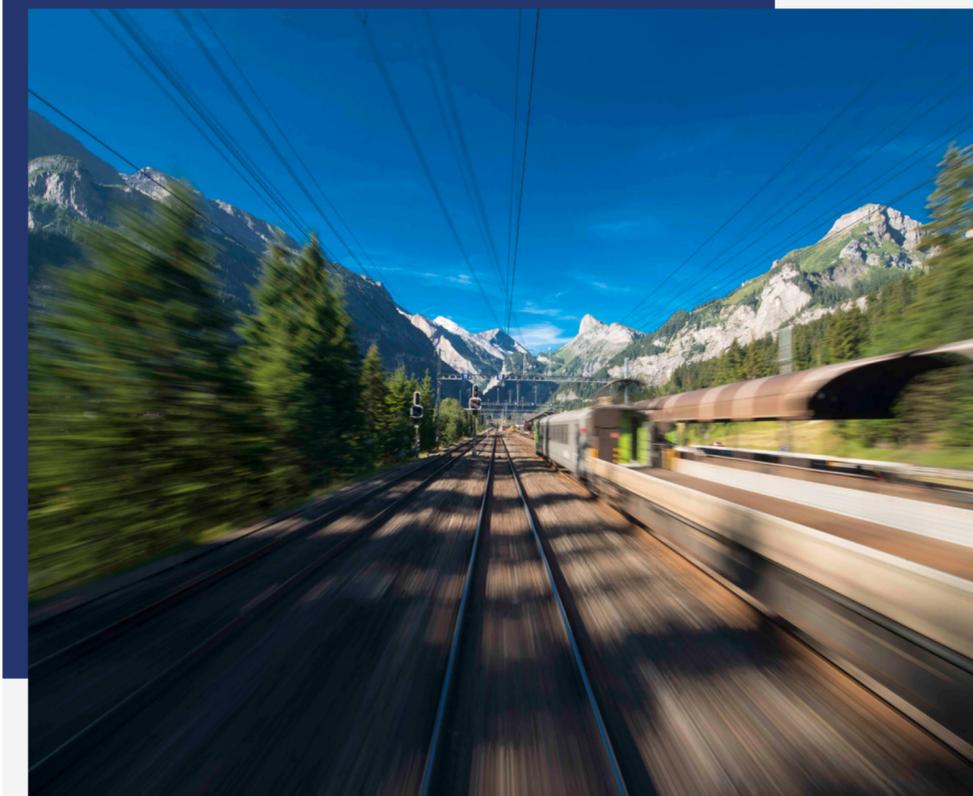
Début 2025, l'AERRL a également publié son Manifeste 2024-2029 ([Link](#)), qui complète les mesures clés susmentionnées par **un engagement à réaliser un espace ferroviaire européen unique net zéro d'ici 2050** grâce à trois axes supplémentaires : faciliter l'optimisation de la durée de vie des actifs, promouvoir les normes, en tant que condition préalable à une plus grande transparence et conformité lors de la mise en œuvre du cadre de l'UE, et combler le déficit de ressources humaines et de compétences dans le secteur ferroviaire.

Akiem est alignée sur ces positions. Elles ont une incidence directe sur les deux impacts matériels suivants et sur un risque matériel :

- Contribution au développement du transport ferroviaire électrifié.
- Contribution à la préservation des ressources en optimisant l'utilisation de la flotte et en prolongeant la durée de vie des actifs grâce à la maintenance et à la gestion des pièces détachées.
- Le rail n'est pas en mesure d'exploiter son rôle de décarbonisation en raison de l'absence de mesures politiques coordonnées.

2024 - 2029

AERRL'S MANIFESTO



COMMITTED TO ACHIEVE THE SINGLE EUROPEAN NET-ZERO RAILWAY AREA BY 2050



¹⁶ inscrits au registre de transparence de l'UE : 240 800 342616-10



Pour Akiem, la promotion des locomotives
ÉLECTRIQUES est **AU CŒUR** d'un transport
ferroviaire **DURABLE**.

6. DIVERS

6.1 MÉTHODOLOGIE ET DÉFINITIONS

INTRODUCTION

Le contenu de ce rapport consacré aux performances ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) d'Akiem a été préparé par l'équipe de développement durable d'Akiem, avec la collaboration de nombreux départements tels que les ressources humaines, le juridique, l'EHS (environnement, santé et sécurité), les achats, la gestion des actifs et opérations. Les données sont collectées et consolidées tout au long de l'année à des fins de reporting mensuel. Sauf indication contraire dans ce chapitre, les informations fournies se rapportent à toutes les entités du groupe qui sont également incluses dans les états financiers consolidés. Le rapport couvre l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre), qui est également l'année de reporting financier d'Akiem. Le protocole de reporting détaillé utilisé pour le calcul des indicateurs quantitatifs présentés dans le rapport ESG est disponible sur demande (Philipp Megelin, coordinateur du programme ESG, philipp.megelin@akiem.com).

GOVERNANCE

Signalements : Depuis l'ouverture de la plateforme en 2023, les signalements émanant d'employés n'appartenant pas à Akiem sont également pris en compte. Tous les signalements de 2023 et 2024 ont été faits par des employés d'Akiem. Un premier examen et une réaction du Compliance Officer ont lieu dans les 48 à 72 heures.

SOCIAL

Effectifs et ETP : Couvre tout le personnel d'Akiem avec des contrats permanents et temporaires (y compris les directeurs généraux) au 31 décembre (inclus) de l'année de référence. Depuis l'année 2024, les apprentissages sont inclus dans la catégorie des contrats à durée déterminée, les stages rémunérés sont indiqués dans une catégorie distincte. Les ETP sont calculés en termes d'heures de travail hebdomadaires convenues contractuellement (par exemple, en Allemagne) ou de jours de travail hebdomadaires (par exemple, en France).

Chiffre d'affaires : Basé sur le même champ d'application que celui défini ci-dessus. Le nominateur inclut toutes les ruptures anticipées de contrats temporaires et permanents à l'initiative de l'employé ou de l'employeur, les départs à la retraite, les décès en cours d'emploi (le cas échéant). Les fins régulières des contrats ou mandats limités ne sont pas pris en compte. Le dénominateur est le nombre d'effectifs de fin d'année tel que défini ci-dessus.

Formation : Couvre toutes les formations organisées par Akiem. Pour les grandes campagnes de formation en ligne, telles que l'éthique et la conformité ou la cybersécurité, le champ d'application peut également couvrir le personnel qui n'est pas considéré comme des employés, par exemple les membres du conseil de surveillance. Les formations comptabilisées prennent uniquement en compte celles qui ont été achevées au cours de la période de référence. Les formations qui s'étendent sur plus d'une période de déclaration sont entièrement comptabilisées dans la période de déclaration une fois qu'elles sont achevées. Le KPI heures de formation par employé a été calculé sur la base des effectifs avec le champ d'application défini ci-dessus.

H&S : Couvre tous les accidents et incidents du personnel d'Akiem tel que défini ci-dessus pour les effectifs et les ETP. Les heures travaillées sont basées sur les ETP mensuels, les jours ouvrables en Rhénanie-du-Nord-Westphalie (Allemagne) - où se trouve le plus grand site industriel d'Akiem - et 8 heures par jour ouvrable, ainsi que 6 semaines d'absence moyenne par employé sur 52. Les jours d'absence sont comptés en jours ouvrables, du premier jour complet au dernier jour d'absence (inclus) avant la reprise du travail. À partir de 2025, la méthode de comptage passera aux jours calendaires.

Types de contrats au 31/12/	Inclus dans la définition de l'employé	Catégorie de contrat dans le rapport ESG
Contrat permanent	OUI	PERMANENT
Contrat limité	OUI	DURÉE DÉTERMINÉE
Directeur exécutif ('Mandataire social')	OUI	PERMANENT
Contrat d'apprentissage	OUI	DURÉE DÉTERMINÉE
Contrat de professionnalisation	OUI	DURÉE DÉTERMINÉE
Volontariat international en milieu de travail (« VIE »)	OUI	DURÉE DÉTERMINÉE
Convention de stage/Étudiant	OUI	STAGIAIRES
Stage non rémunéré	NON	/
Intérimaire (contrat direct avec l'individu)	NON	/
Membre du Conseil d'administration ou de surveillance	NON	/
Mini job (Allemagne)	NON	/
Mise à disposition de personnel (via agence pour l'emploi)	NON	/

ENVIRONNEMENT

Nombre de matériel roulant : Le matériel roulant est comptabilisé à partir de son entrée en service opérationnel jusqu'à sa mise au rebut, ce qui peut entraîner une différence mineure par rapport à la comptabilité financière qui compte à partir de la date de livraison. Les trains sont comptés en unités multiples, c'est-à-dire un train automoteur composé de plusieurs wagons reliés entre eux. Il n'y a pas de catégorie distincte pour les locomotives bimodes qui peuvent être alimentées par un moteur électrique et un moteur diesel (à l'avenir, elles pourraient également être alimentées par des batteries) car le portefeuille d'Akiem ne comprend à ce jour qu'un nombre négligeable de locomotives électriques, équipées d'un petit moteur diesel pour les opérations de manœuvre sur le dernier kilomètre pour les voies non électrifiées, par exemple dans les terminaux et les ports. Ces locomotives sont considérées comme électriques, car il s'agit de leur principal mode de fonctionnement.

Évaluation des risques physiques liés au climat : Akiem a utilisé la base de données Copernicus (projection climatique CIMP6). Les risques physiques "chaleur" et "précipitations" ont été pré-identifiés par une analyse qualitative consistant en des entretiens avec des parties prenantes internes et externes couvrant la chaîne de valeur. Trois scénarios différents : (SSP1-2.6, SSP3-7.0, SSP5-8.5) ont été évalués par rapport à une référence historique (1991-2020) sur des horizons à court (2021-2040), moyen (2041-2060) et long terme (2081-2100). Un indicateur a été sélectionné pour chaque danger (chaleur : nombre de jours au-dessus de 35°C, précipitations : maximum des précipitations cumulées sur un jour). Les seuils d'évaluation des dangers sont basés sur la boîte à outils des risques climatiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Consommation d'énergie: Comprend la consommation de carburant de l'ensemble du parc automobile d'Akiem, lors des opérations de locomotives sous le contrôle d'Akiem (manœuvres de locomotives

à Krefeld et sur le site d'Ostricourt), et la consommation d'énergie, y compris l'électricité, du siège social à Saint-Ouen, en France, et du bureau de Bischheim, France, ainsi que les sites appartenant à Akiem (Krefeld et Kassel en Allemagne, Ostricourt en France) sur la base de la consommation réelle. Le périmètre de la consommation d'énergie est donc aligné sur le périmètre utilisé pour le calcul de l'empreinte carbone.

Émissions de gaz à effet de serre des Scope 1 et 2 : En ce qui concerne la consommation d'énergie, le périmètre couvre les principaux sites et bureaux de Saint-Ouen, Krefeld, Kassel, Ostricourt et Bischheim. Les calculs sont basés sur la consommation et sur la date de livraison figurant sur les factures. Les fuites de liquide de refroidissement sont modélisées et extrapolées pour couvrir les sites concernés sur la base des surfaces climatisées. Les facteurs d'émission sont sélectionnés à partir de sources de haute qualité (par exemple, ADEME, AIB - Association of Issuing Bodies) et les calculs suivent le protocole GHG. Akiem bénéficie du soutien d'experts externes pour ces calculs.

Émissions de GES Scope 3 : Les émissions liées à la phase d'utilisation des locomotives d'Akiem (catégorie "downstream leased assets") sont calculées sur la base des kilomètres parcourus par la flotte. Sur la base d'hypothèses concernant le tonnage transporté et la consommation d'énergie par tonne-km, la consommation d'énergie par actif est calculée et utilisée pour calculer les émissions de gaz à effet de serre correspondantes. Les hypothèses diffèrent pour le fret diesel/électrique locomotives et locomotives de manœuvre, et trains de voyageurs diesel/électriques. Les sources pour les distances parcourues dans l'ordre suivant selon leur disponibilité sont : données de suivi GPS, déclaration du client / enregistrements de maintenance, extrapolation basée sur l'homologation et les catégories comparables avec des données disponibles. Depuis 2023, le statut de location réel est également pris en compte pour les extrapolations, en supposant qu'il n'y a pas de mouvement les

jours où l'actif n'est pas loué ou est en maintenance. Pour les actifs électriques, des facteurs d'émission d'électricité spécifiques au pays sont utilisés. Les émissions en amont et en aval liées aux Scope 1 et 2 sont basées sur les valeurs utilisées pour ces calculs.

Les opérations de manœuvre effectuées par des tiers sont calculées en fonction des distances. Les émissions liées aux voyages d'affaires sont fournies par le partenaire du service de réservation d'Akiem. Les émissions en fin de vie sont calculées en fonction du poids des actifs. Toutes les autres catégories Scope 3 sont calculées selon une approche monétaire, y compris les émissions liées à l'achat de pièces détachées et de services pour la maintenance. Les facteurs d'émission sont sélectionnés à partir de sources de haute qualité (par exemple, ADEME, AIB) et les calculs suivent le protocole GHG. Akiem bénéficie du soutien d'experts externes pour ces calculs. Néanmoins, le nombre élevé d'hypothèses augmente les incertitudes autour des calculs du Scope 3.

NORMES DE REPORTING

Bien qu'Akiem ne soit jusqu'à présent soumis à aucune exigence légale en matière de reporting ESG, nous avons déjà fortement aligné ce rapport sur les exigences de la Directive Européenne sur les Rapports d'Entreprise sur le Développement Durable (CSRD) et sur la version actuellement disponible des Normes Européennes de Reporting sur le Développement Durable (ESRS). En outre, le présent rapport et l'élaboration de son contenu ont suivi et se réfèrent à des normes et initiatives internationalement reconnues, à savoir les recommandations de la Task Force on Climate Related Financial Disclosures (TCFD) et les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD).

6.DIVERS

AVERTISSEMENT

Le rapport contient diverses déclarations prévisionnelles sur les développements futurs qui sont basées sur l'état actuel des hypothèses et des prévisions d'Akiem. Elles sont donc sujettes à une variété de risques prévisibles et imprévisibles, d'incertitudes et d'autres facteurs, de sorte que le résultat réel, y compris la situation financière et patrimoniale de l'entreprise, son développement ou sa performance, pourraient différer considérablement. Le groupe ne s'engage pas à mettre à jour ces déclarations prévisionnelles ou à les adapter à des événements ou développements futurs.

CONTACT

Pour toute question ou commentaire sur ce rapport et sur les activités du groupe Akiem en matière de développement durable, veuillez contacter

- **Sophie RIZZO**, directrice de la durabilité et de la performance :
sophie.rizzo@akiem.com
- **Philipp MEGELIN**, coordinateur du programme ESG :
philipp.megelin@akiem.com

6.2 ASSURANCE REPORT



EY & Associés

Tour First, TSA 14444 - 92037 Paris-La Défense cedex
Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00 - www.ey.com/fr

Akiem Holding

Rapport d'assurance limité du vérificateur indépendant sur une sélection d'informations publiées dans le rapport ESG de la société Akiem Holding pour l'exercice clos le 31 décembre 2024

Au Président,

Conformément à la mission qui nous a été confiée par la direction, nous avons réalisé une mission d'assurance limitée sur une sélection d'informations publiées dans le rapport ESG de la société Akiem Holding (ci-après l'« Entité ») (ci-après les « Informations »), au regard du référentiel de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans la section « Methodology and definitions » du rapport ESG pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Conclusion sous forme d'assurance limitée

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux » de ce rapport, et des éléments probants que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé, ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations, permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps. Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel, dont les éléments significatifs sont disponibles dans la section « Methodology and definitions » du rapport ESG 2024.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme mentionné dans la section « Methodology and definitions » du rapport ESG, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques, et à la qualité des données externes utilisées. Certaines Informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement.



EY & Associés

Tour First, TSA 14444 - 92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00 - www.ey.com/fr

Responsabilité de l'Entité

Il appartient à la direction de l'Entité de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour préparer les Informations ;
- préparer des Informations conformément au Référentiel ;
- concevoir, mettre en place et maintenir le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient :

- de planifier et réaliser la mission de façon à obtenir l'assurance limitée que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;

- d'exprimer une conclusion indépendante sur la base des éléments probants que nous avons obtenus ;
- de communiquer notre conclusion au Président de la société Akiem Holding.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Normes professionnelles appliquées

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information publiée par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par le Code d'éthique de l'IESBA (International Code of Ethics for Professional Accountants (including Independence Standards)). Par ailleurs, nous appliquons la norme International Standard on Quality Management 1 qui implique de définir et mettre en place un système de contrôle qualité comprenant des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre janvier et avril 2025.



EY & Associés

Tour First, TSA 14444 - 92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00 - www.ey.com/fr

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et réalisé nos travaux de manière à prendre en compte le risque d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies conformément au Référentiel. Sur la base de notre jugement professionnel, nous avons notamment mis en œuvre les procédures suivantes :

- apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations ;
- consulter les sources documentaires utilisées et mener des entretiens auprès des personnes concernées afin d'analyser le déploiement et l'application du Référentiel ;

- mettre en œuvre des procédures analytiques sur les Informations et vérifier, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des Informations ;
- tester les Informations au niveau d'une entité représentative que nous avons sélectionnée en fonction de son activité, de sa contribution aux Informations consolidées, de leur implantation et d'une analyse de risque (l'entité sélectionnée, site d'Ostricourt, représente 16 % des effectifs et 27 % des consommations de gaz naturel et d'électricité du groupe pour l'exercice 2024) ;
- mener 12 entretiens avec les contributeurs au niveau groupe (fonctions centrales) et 4 entretiens avec les responsables du site d'Ostricourt pour vérifier la correcte application des procédures, et mettre en œuvre des tests de détail approfondis sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance limitée est substantiellement inférieur à celui qui aurait été obtenu si une mission d'assurance raisonnable avait été réalisée.

*Le vérificateur indépendant
EY & Associés*

*Arthur Angelier,
Associé Développement
Durable*

Paris-La Défense, 30 Avril 2025

Paris-La Défense, le 30 avril 2025

Le vérificateur indépendant
EY & Associés

Arthur Angelier
Associé Développement Durable



EY & Associés

Tour First, TSA 14444 - 92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00 - www.ey.com/fr

Annexe 1 : Liste des indicateurs ESG sélectionnés

Indicateurs environnementaux	Indicateurs sociaux	Indicateurs relatifs à la gouvernance
<ul style="list-style-type: none"> • Part de locomotives électriques au sein de la flotte (exprimée en %). • Consommation d'énergie (diesel, essence, fioul, gaz naturel, exprimée en MWh). • Émissions de gaz à effet de serre Scope 1 (exprimées en tonnes équivalent CO², tCO²eq). • Émissions de gaz à effet de serre Scope 2 (exprimées en tCO²eq). • Émissions de gaz à effet de serre Scope 3.1 (Purchased goods and services) associées à la maintenance sous-traitée et à l'achat de pièces détachées de maintenance (exprimées en tCO²eq). • Émissions de gaz à effet de serre Scope 3.13 (Downstream Leased Assets, exprimées en tCO²eq). 	<p>Nombre d'employés (exprimé en nombre d'équivalents-temps-plein, ETP).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Distribution des ETP par genre et par type de contrats (exprimée en nombre et %). • Turnover (exprimé en %). • Distribution des effectifs par âge (exprimée en %). • Distribution des effectifs par genre (exprimée en %). • Distribution des effectifs par genre au sein du management (exprimée en %). • Nombre et part d'employés en situation de handicap (exprimés en nombre et %). • Nombre d'heures de formation total. • Nombre d'heures de formation moyen par employé. • Nombre de décès résultant d'accidents du travail. • Nombre d'accidents du travail enregistrables. • Taux de fréquence des accidents du travail enregistrables (exprimé sous forme de ratio). • Nombre de jours perdus pour cause d'accidents du travail enregistrables. • Taux de gravité des accidents du travail enregistrables (exprimé sous forme de ratio). 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'alertes reçues. • Part des alertes reçues traitées dans un délai de 72 h (exprimée en %).

6.3 INDICE ESRS & RÉFÉRENCE TCFD

Les informations concernant les méthodologies et les hypothèses utilisées pour compiler les données se trouvent au chapitre 6.1.

Informations générales

Divuligation		Chapitre	Commentaire, référence TCFD
ESRS 2 Informations générales			
Gouvernance			
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de gestion et de surveillance	2.1	TCFD Gouvernance a), b)
GOV-2	Informations fournies aux organes d'administration, de gestion et de surveillance de l'entreprise et questions relatives au développement durable traitées par ceux-ci	2.1 / 2.2	TCFD Gouvernance a)
GOV-3	Intégration des performances liées au développement durable dans les systèmes d'incitation	2.1	TCFD Gouvernance b) TCFD Mesures et objectifs a)
GOV-4	Déclaration sur la diligence raisonnable	2	Une déclaration complète est prévue pour le prochain rapport
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes concernant les rapports sur le développement durable	2.1 / 2.2	TCFD Gestion des risques b)
Stratégie			
SBM-1	Stratégie, modèle d'entreprise et chaîne de valeur	1 / 2.1 / 2.2	TCFD Stratégie b)
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	2.3	
SBM-3	Impacts matériels, risques et opportunités et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'entreprise	2.2	TCFD Stratégie a), b), c)
Gestion des impacts, des risques et des opportunités			
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités matériels	2.2	TCFD Gestion des risques a)
IRO-2	Exigences de divulgation dans l'ESRS couvertes par la déclaration de durabilité de l'entreprise	2.2 / 6.3	

Informations sur l'environnement

Divulgarion		Chapitre	Commentaire, référence TCFD
ESRS E1 Climate Change			
Gouvernance			
GOV-3	Intégration des performances liées au développement durable dans les systèmes d'incitation	2.1	TCFD Gouvernance b) TCFD Mesures et objectifs a)
Stratégie			
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	3.1	TCFD Stratégie b)
SBM3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'entreprise	3.1, 2.2.	TCFD Stratégie a), b), c)
Gestion des impacts, des risques et des opportunités			
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités matériels	2.2	TCFD Stratégie a), b), c) TCFD Gestion des risques a)
E1-2	Politiques relatives à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	3.1	TCFD Stratégie b) TCFD Gestion des risques b)
E1-3	Actions et ressources en relation avec les politiques de lutte contre le changement climatique	3.1	TCFD Stratégie b) TCFD Gestion des risques b) TCFD Mesures et objectifs a)
Mesures et objectifs			
E1-4	Objectifs liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	3.1	TCFD Stratégie b) TCFD Gestion des risques b) TCFD Mesures et objectifs c)
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	3.1	TCFD Gestion des risques b)
E1-6	Émissions brutes de GES des champs d'application 1, 2, 3 et total	3.1	TCFD Mesures et objectifs a), b)
E1-7	Absorption des GES et projets d'atténuation des GES financés par des crédits carbone	3.1	Non matériel
E1-8	Tarification interne du carbone	3.1	TCFD Mesures et objectifs a) Non matériel
E1-9	Effets financiers anticipés des risques physiques et de transition importants et des opportunités potentielles liées au climat	3.1 2.3	TCFD Stratégie b) TCFD Mesures et objectifs a) Pris en compte lors de la double analyse de matérialité

Informations sur l'environnement

Divulgation		Chapitre	Commentaire, référence TCFD
ESRS E2 Pollution			
Stratégie			
SBM3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'entreprise	3.2	
Gestion des impacts, des risques et des opportunités			
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités matériels liés à la pollution	3.2	
E2-1	Politiques relatives à la pollution	3.2	
E2-2	Actions et ressources liées à la pollution	3.2	
Mesures et objectifs			
E2-3	Objectifs liés à la pollution	3.2	
E2-4	Pollution de l'air, de l'eau et du sol	3.2	La pollution de l'air est le principal aspect matériel, les microplastiques ne sont pas pertinents pour les activités d'Akiem.
E2-5	Substances préoccupantes et substances très préoccupantes		Les mesures seront publiées dans le prochain rapport
E2-6	Effets financiers attendus des risques et opportunités matérielles liés à la pollution	2.2.1	Non encore quantifié, à divulguer à l'avenir

Informations sur l'environnement

Divuligation		Chapitre	Commentaire, référence TCFD
ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire			
<i>Gestion des impacts, des risques et des opportunités</i>			
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	2.2.1	
E5-1	Politiques liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	3.3	
E5-2	Actions et ressources liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	3.3	
<i>Mesures et objectifs</i>			
E5-3	Objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	3.3	Objectifs en cours de développement
E5-4	Entrées de ressources	3.3	
E5-5	Sorties de ressources		Non matériel
E5-6	Effets financiers attendus de l'utilisation des ressources et de l'économie circulaire impacts, risques et opportunités connexes	2.2.1	Pris en compte lors de la double analyse de matérialité

Divulgarion		Chapitre	Commentaire, référence TCFD
ESRS S1 Effectifs de l'entreprise			
Stratégie			
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	2.3	Informations thématiques supplémentaires prévues pour le prochain rapport
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'entreprise	4.1 / 4.2	
Gestion des impacts, des risques et des opportunités			
S1-1	Politiques relatives au personnel propre	4.1 / 4.2	
S1-2	Processus d'engagement avec les travailleurs et leurs représentants concernant les impacts	2.3 / 4.1 / 4.2	
S1-3	Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs eux-mêmes de faire part de leurs préoccupations	5.1	
S1-4	Prendre des mesures concernant les incidences matérielles sur son propre personnel, les approches visant à atténuer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles liées à son propre personnel, et l'efficacité de ces mesures.	4.1 / 4.2	
Mesures et objectifs			
S1-5	Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs importants, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matérielles	4.1 / 4.2	
S1-6	Caractéristiques des travailleurs de l'entreprise	4.2 / 6.4	
S1-7	Caractéristiques des non-salariés dans la main-d'œuvre de l'entreprise	4.2	Stages rémunérés conformes à l'ANC (Autorité des normes comptables)
S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	4.2	Non matériel
S1-9	Mesures de la diversité	4.2	
S1-10	Salaires adéquats	4.2	Non matériel
S1-11	Protection sociale	4.2	Non matériel
S1-12	Personnes handicapées	4.2	
S1-13	Indicateurs de formation et de développement des compétences	4.2	
S1-14	Mesures de santé et de sécurité	4.1	
S1-15	Mesures de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée		Non matériel
S1-16	Paramètres de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)		Indicateurs qu'il est prévu de divulguer à l'avenir
S1-17	Incidents, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	3.1	Non matériel

Informations sociales

Divulgation		Chapitre	Commentaire, référence TCFD
ESRS S2 Travailleurs dans la chaîne de valeur			
Stratégie			
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	2.3	
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'entreprise	4.1	
Gestion des impacts, des risques et des opportunités			
S2-1	Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	4.1	
S2-2	Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur en ce qui concerne les impacts	2.3, 2.2.2	
S2-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	5.1	
S2-4	Prendre des mesures concernant les incidences matérielles sur les travailleurs de la chaîne de valeur, les approches gestion des risques matériels et la recherche d'opportunités matérielles liées aux travailleurs de la chaîne de valeur, ainsi que l'efficacité de ces mesures.	4.1	
Mesures et objectifs			
S2-5	Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	4.1	

Informations sur la gouvernance

Divulgation		Chapitre	Commentaire, référence TCFD
ESRS G1 Conduite des affaires			
Gouvernance			
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de gestion et de surveillance	2.1 / 5.1	
Gestion des impacts, des risques et des opportunités			
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, des risques et des opportunités matériels	2.2.1	
G1-1	Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise	5.1 / 5.2	Les politiques d'Akiem en matière de lutte contre la corruption et les pots-de-vin sont alignées sur les normes internationales mais n'ont pas été spécifiquement examinées au regard de la Convention des Nations Unies contre la corruption.
G1-2	Gestion des relations avec les fournisseurs		Non matériel
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	5.1	
Mesures et objectifs			
G1-4	Incidents de corruption	5.1	
G1-5	Influence politique et activités de lobbying	5.3	
G1-6	Pratiques de paiement		Non matériel

6.4 CHIFFRES ET INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Indicateurs stratégiques

Priorité	Domaine	Indicateur (KPI)	Objectif
Sécurité, Qualité & Performance	EHS	TRIFR Groupe	10
	Diversité	Part des femmes dans les effectifs	28.0 %
FONDAMENTAUX/ CORPORATE	Décarbonisation	Variation du nombre de personnes en situation de handicap	+2
		Réduction de la consommation de carburant de la flotte de voitures particulières	-20 %

Feuille de route ESG

Engagement du Top Management

Les valeurs du groupe sont définies et formalisées dans la Charte éthique et le Code de conduite du groupe (y compris l'obligation d'y adhérer chaque année), la politique EHS du groupe.

Gouvernance

Comité de pilotage ESG régulier (avec le PDG et le directeur financier), lettre de gestion ESG mensuelle, réunion stratégique ESG trimestrielle (avec CDPQ), focus ESG du comité ARS deux fois par an, intégration des impacts ESG dans les décisions de l'ACC, ambassadeur ESG au sein de l'équipe financière.

Objectifs et indicateurs-clés de performance

Décarbonisation, égalité et inclusion, objectifs de sécurité (y compris lien avec les primes), EcoVadis Gold, GRESB 5 étoiles (l'accent sera mis à l'avenir sur EcoVadis en raison d'un potentiel de différenciation plus élevé)

Amélioration des rapports

Intégration stratégique des éléments ESG (par exemple, double résultat de matérialité dans la gestion des risques, KPI liés à la rémunération dans les contrôles internes, etc.), mise en œuvre d'outils pour améliorer la collecte et la fiabilité des données

Environnement

Suivi des objectifs carbone 2030, stratégie de résilience climatique (exposition et vulnérabilité des sites), approches de gestion formalisées pour les sujets matériels : Changement climatique, économie circulaire, pollution de l'eau et du sol.

Social (sauf H&S)

Suivi des objectifs en matière d'égalité et d'inclusion, développement d'une feuille de route, approches de gestion formalisées pour les sujets matériels : Égalité et égalité de rémunération, inclusion, formations et développement de carrière.

Innovation et partenariats

Contribution de Railway-X (développement de l'espace de données de la chaîne de valeur ferroviaire dirigé par Siemens Mobility), exploration d'autres partenariats sectoriels favorisant les innovations (par exemple, Railsponsible), engagements et parrainage de la communauté locale.

Communication et sensibilisation

Rapport ESG accompagné de formats de communication internes et externes tout au long de l'année, formations ESG d'intégration et campagnes de sensibilisation dédiées à des sujets spécifiques (par exemple, la corruption, le changement climatique).

Veille réglementaire

Contribution à la veille réglementaire à l'échelle du groupe d'un point de vue ESG (par exemple, EU Omnibus, Ecodesign for Sustainable Products Regulation : passeport numérique pour les produits, passeport pour les batteries), examen des incidences potentielles de la CSDDD (demandes des clients).

Feuille de route pour la santé et la sécurité

Engagement du Top Management

Valeurs claires (la qualité, la santé et la sécurité ne sont pas négociables, la transparence et l'éthique au travail), politique ESS du groupe, exemplarité et forte promotion de la culture H&S à tous les niveaux de l'entreprise.

Gouvernance

Responsable EHS dédié, comité d'audit et des risques trimestriel avec les actionnaires, examen mensuel des performances H&S au sein d'Excom
Mesure des objectifs et des KPI, y compris prime basée sur les performances ISR / LTIFR+ TRIFR lié à la prime avec un objectif annuel clair, rapports mensuels, KPI quotidiens (sécurité / qualité / personnel / opérations) sur les sites afin de gérer les opérations de manière proactive.

Politiques et normes du groupe

Rapports et analyses d'incidents et d'accidents, EPI, gestion fournisseurs et des prestataires de services sur le site, opérations sur des sites externes, travailleurs isolés...

Gestion et atténuation des risques

Évaluation des risques EHS et vérification de la conformité légale sur chaque site et sur les sites des partenaires externes, avec un plan d'action d'atténuation comprenant l'adaptation des normes et des instructions de travail.

Audit, inspection et mesure

Mise en œuvre de Quentic (outil IMS), programme d'audit interne / fournisseurs et prestataires, programme d'examen et d'inspection EHS (interne et partenaires) Formation
 Santé et sécurité au travail, y compris incendie et premiers secours, programme de formation technique obligatoire - gestion des compétences en place

Sensibilisation et prévention

Campagne de sensibilisation (y compris le programme obligatoire d'initiation à l'ESS, les routines de sécurité périodiques et le management visuel), campagne de prévention (risques ergonomiques, psychosociaux...) - lien avec le système de production Akiem

Veille réglementaire

Veille réglementaire structurée à l'échelle du groupe pour la sécurité ferroviaire, idem pour l'Occ. Veille réglementaire en matière de santé et de sécurité

EMPLOYEE INFORMATION

Figure 29 : informations sur les effectifs par sexe

Nombre de salariés (effectifs)		
Genre	2023	2024
Homme	301	334
Femme	96	117
Autres	/	/
Non rapporté	/	/
Total des employés	397	451

Figure 31 : informations sur les employés par type de contrat, ventilées par sexe

Nombre de salariés					
	Femme	Homme	Autres	Non divulgué	Total
Nombre de salariés (ETP)	109,3	321,8	/	/	431,1
Nombre d'employés permanents (ETP)	92,8	300,1	/	/	392,9
Nombre d'employés temporaires (ETP)	16,5	21,7	/	/	38,2
Nombre de salariés en heures non garanties (effectifs)	/	/	/	/	/
Nombre de salariés à temps plein (effectifs)	99	305	/	/	404
Nombre de salariés à temps partiel (effectifs)	18	29	/	/	47

Figure 30 : effectifs dans les pays où l'entreprise compte au moins 50 salariés des salariés représentant au moins 10 % du nombre total de ses salariés

Nombre de salariés (effectifs)		
Pays	2023	2024
France	151	184
Allemagne	163	182



RAPPORT ESG 2024

Eurosquare 1
151-161, boulevard Victor Hugo
CS 60001 – FR-93452 Saint-Ouen Cedex

www.akiem.com

Juin 2025 - Direction artistique par elisegabrielle.com